



CONDITIONS CONTRACTUELLES WEBEDIA

JUIN 2026

Ce document recense l'ensemble des conditions contractuelles du Groupe WEBEDIA, hors offres spécifiques disposant de conditions dédiées.

Elles s'appliquent aux offres de services du Groupe WEBEDIA, en complément du catalogue tarifaire WEBEDIA en vigueur au jour de la souscription. Les Conditions Générales sont complétées par les Conditions Particulières et/ou Spécifiques applicables en fonctions des services fournis par le Groupe WEBEDIA. En cas d'incertitude, de conflit ou de difficulté d'interprétation quant aux conditions spécifiques applicables à une situation donnée, WEBEDIA se réserve le droit exclusif de déterminer lesdites conditions spécifiques applicables. Cette décision sera souveraine et contraignante pour les parties.

SOMMAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES SERVICES DE WEBEDIA	2
CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA RÉGIE PUBLICITAIRE	8
CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX COMMANDES DE CONTENUS	12
CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES D’AFFILIATION	15
CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES SAMPLEO	16
CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES D’ÉVÉNEMENTIEL	17

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES SERVICES DE WEBEDIA

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Ventes des Services de WEBEDIA (CGV) s'appliquent entre le Client et la société du Groupe Webedia telle que dûment identifiée au sein du Bon de commande (ci-après désignée indifféremment « **WEBEDIA** » ou le cas échéant par sa raison sociale) signé par le Client et en charge de fournir les Services commandés au Client.

1. DÉFINITIONS

Acte de corruption : désigne tout acte consistant à solliciter, autoriser, offrir, promettre ou accorder un avantage financier ou autre (y compris tout paiement, prêt, cadeau ou transfert d'une chose de valeur) dans le but d'inciter une personne privée ou un agent public à exécuter ses fonctions de manière malhonnête ou en violation de ses obligations professionnelles, légales ou contractuelles et/ou d'obtenir ou de conserver un marché de manière indue ou malhonnête.

Bon de commande : désigne la formalisation de la Commande par le Client des Services Webedia, également dénommé « **Conditions Particulières** », « **Campagne** ».

Client : désigne une personne morale ou auto-entrepreneur qui souscrit à un ou à plusieurs Contrats Webedia afin d'utiliser les Services de Webedia, pour ses besoins propres et en rapport direct avec son activité professionnelle.

Commande : désigne l'acceptation par le Client du Contrat WEBEDIA, par la signature manuscrite ou électronique d'un Bon de commande.

Contrat Webedia ou Contrat de Commande ou Contrat : désigne le contrat souscrit entre le Client et WEBEDIA SA ou l'une de ses Filiales au titre de la Commande à des Services WEBEDIA et formé des dispositions contractuelles suivantes :

- Les présentes Conditions Générales,
- Les Conditions Spécifiques applicables aux Services Webedia,
- Les Conditions tarifaires associées,
- Le Bon de commande.

Filiale : désigne toute personne morale du Groupe WEBEDIA, à savoir détenue à plus de 50% des actions ou des droits de vote par Webedia SA et/ou une autre Filiale.

Gestionnaire : désigne le représentant du Client dûment habilité par ce dernier et agissant en son nom et pour son compte, chargé de l'administration et du suivi de l'exécution des Contrats, ainsi que de la Commande des Services.

Groupe WEBEDIA : désigne, pour WEBEDIA l'ensemble formé par une société mère et les sociétés répondant à l'un des critères suivants :

- les sociétés répondant aux dispositions de l'article L 233-16 du Code de Commerce, concernant les critères de périmètre de consolidation des comptes (y compris les sociétés sous consolidées) ;
- les sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- les sociétés dans lesquelles le Client détient une participation au sens de l'article L. 233-2 du Code de commerce.

Mise en service : désigne le point de départ de la fourniture de chaque Service, tel que défini par WEBEDIA au sein du Contrat.

Partie(s) : désigne individuellement WEBEDIA ou le Client et collectivement WEBEDIA et le Client.

Service(s) WEBEDIA ou Service(s) : désigne les services de WEBEDIA ou de l'une de ses Filiales, pouvant être souscrits par le Client auprès de WEBEDIA ou de l'une de ses Filiales, au titre d'un ou plusieurs Contrats.

WEBEDIA : désigne la société WEBEDIA SA et/ou la Filiale du Groupe WEBEDIA en charge de la Commande

2. OBJET

2.1. Les présentes conditions générales (ci-après dénommées « **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les termes et modalités de Commande et de fourniture des Services Webedia.

2.2. Les présentes Conditions Générales sont applicables à toute Commande de Services, étant entendu qu'en cas de nouvelle Commande de Services, la version des Conditions Générales en vigueur à la date de cette nouvelle Commande s'appliquera automatiquement à l'ensemble des Contrats WEBEDIA du Client.

3. CONDITIONS DE COMMANDE

3.1. Par la Commande aux Services, le Client et, le cas échéant, son éventuel mandataire reconnaît avoir pleine connaissance et accepter sans réserve les termes et conditions du Contrat WEBEDIA et déclare que les Services expressément souscrits répondent à ses besoins. Chaque Contrat WEBEDIA remplace tous les accords antérieurs, oraux ou écrits, entre les Parties relatifs au même objet et constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard aux Services qu'il concerne.

3.2. Dans le cadre de la Commande aux Services, le Client s'engage à fournir les pièces et justificatifs que WEBEDIA sera susceptible de lui demander.

3.3. Lorsque le Client souscrit dans le cadre d'un marché public qui le permet et en application du Code des marchés publics, le Client est habilité à souscrire aux Services pour lui-même ou pour le compte de tout service qui lui est attaché, des personnes publiques ou privées avec qui il a formé un groupement de commande en application du Code des marchés publics. Le Client garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits et pouvoirs nécessaires à l'effet de signer un Contrat WEBEDIA en qualité de service centralisateur ou de coordonnateur du groupement.

3.4. La Mise en service ne pourra intervenir que si l'ensemble des conditions de Commande sont remplies.

3.5. Les obligations et garanties expressément contenues dans les Contrats WEBEDIA sont les seules acceptées par WEBEDIA au titre de la fourniture de ses Services et se substituent à toute autre déclaration et/ou garantie expresse ou tacite auxquelles le Client pourrait faire référence.

4. PRISE D'EFFET ET DURÉE

4.1. Le Contrat WEBEDIA prend effet dès la Commande, sous réserve de la validation du dossier de Commande par WEBEDIA.

4.2. Le Contrat est conclu pour une durée déterminée dans le Bon de Commande (ci-après dénommée « **Période initiale** »). Selon les Conditions Particulières applicables à chaque Service, cette Période Initiale d'engagement peut être ou non tacitement reconduite.

5. OBLIGATIONS DE WEBEDIA

WEBEDIA s'engage à mettre en œuvre les moyens pour assurer la permanence, la continuité et la qualité dans la fourniture de ses Services, dans le respect des normes professionnelles applicables et la limite de ses moyens de communications électroniques. A ce titre WEBEDIA est soumis à une obligation de moyen.

Par ailleurs, en cas de fourniture de Services relevant de l'influence commerciale au sens de la loi n°2023-451 du 9 juin 2023, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2024-978 du 6 novembre 2024, visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux, il est convenu que tous les contenus publiés par un influenceur et spécifiquement produits ou rémunérés pour promouvoir les produits, services ou cause quelconque visés au titre du présent Contrat tiennent informés les internautes de l'existence, le cas échéant, des partenariats commerciaux, y compris en utilisant systématiquement les fonctionnalités mises à disposition sur les plateformes (réseaux sociaux, chaînes de diffusion, etc.) permettant d'identifier la nature publicitaire des contenus publiés au titre des présentes. Les mentions légales devront être indiquées à l'endroit où les matériels de communication apparaissent, même en re-post. Les mentions d'information devront être explicitement indiquées par la mention « Publicité » ou « Collaboration commerciale » ou par une mention équivalente adaptée aux caractéristiques de l'activité d'influence et au format du support de communication utilisé. Cette mention doit être claire, lisible et identifiable sur l'image ou sur la vidéo, sous tous les formats, durant l'intégralité de la promotion.

De plus, les contenus communiqués par une personne exerçant l'activité d'influence commerciale par voie électronique et comprenant des images ayant fait l'objet :

- D'une modification par tous procédés de traitement d'image visant à affiner ou à épaissir la silhouette ou à modifier l'apparence du visage doivent être accompagnés de la mention « Images retouchées » ;
 - D'une production par tous procédés d'intelligence artificielle visant à représenter un visage ou une silhouette sont accompagnés de la mention : « Images virtuelles ».
- Ces mentions doivent être claires, lisibles et identifiables sur l'image ou sur la vidéo, sous tous les formats, durant l'intégralité du visionnage. Ces mentions peuvent être remplacées par une mention équivalente adaptée aux caractéristiques de l'activité d'influence et au format du support de communication utilisé.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et matériels nécessaires au fonctionnement des Services et à l'exécution du Contrat WEBEDIA. Le Client fournira à WEBEDIA toutes les informations que cette dernière pourra demander ou qui seront utiles pour la Commande des Services et l'exécution du Contrat. Les équipements du Client, ainsi que leur environnement doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Le Client s'engage à informer WEBEDIA dans les plus brefs délais de toute évolution de son activité, notamment de nature à modifier durablement ses flux de communications, de toute modification des informations le concernant portées sur tout élément du Contrat WEBEDIA et, en particulier, de tout changement de coordonnées postales, électroniques, bancaires ou d'adresse de facturation. Cette information devra intervenir au plus tard dans un délai de dix (10) jours à compter de ladite évolution.

7. CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1. Tarifs

Les prix des Services, ainsi que leurs modalités d'application, (ci-après dénommés ensemble « **Tarifs** »), sont exprimés Hors taxes (H.T.) et sont précisés dans chaque Contrat. Ils ont été négociés de bonne foi entre WEBEDIA et le Client eu égard au volume total de la Commande conclue au Bon de commande sur lequel le Client s'est engagé à payer l'intégralité du prix. Le Client reconnaît ainsi que son annulation d'une partie de ses engagements remettrait en question l'économie globale du Contrat. Dès lors, le volume de commande total indiqué dans le Bon de commande est un engagement ferme de la part du Client. En cas de résiliation du Bon de Commande par le Client, les échéances restantes dues au Bon de Commande jusqu'à l'expiration de la Période d'engagement du Service seront exigibles par WEBEDIA et devront irrémédiablement être payées par le Client.

7.2. Facturation

7.2.1 WEBEDIA éditiera des factures précisant les Tarifs ou toute autre somme due au titre des Services souscrits et/ou utilisés par le Client. Lorsque le Client souscrit dans le cadre d'un marché public, le Client fournira à WEBEDIA, le cas échéant, les coordonnées du comptable assignataire. Les factures sont exigibles aux conditions et modalités décrites dans les Conditions Particulières et/ou Spécifiques applicables à

chaque Service souscrit ou à défaut, à la date de Mise en service des Services. Les factures établies seront payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'établissement (ou dans le délai global de paiement prévu par le Code des marchés publics, lorsque le Client souscrit dans le cadre d'un marché public). Toutefois, après en avoir avisé le Client, WEBEDIA se réserve la possibilité d'émettre des factures intermédiaires à l'échéancier initialement prévu. WEBEDIA pourra adresser les factures sous format papier ou électronique. Dans le cadre du Contrat, les Filiales confèrent à la société mère (WEBEDIA SA) un mandat de gestion des paiements et de facturation relatif aux transactions réalisées entre les parties. La société mère est autorisée à émettre les factures, à collecter les paiements et à répartir les sommes dues entre les Filiales, conformément aux accords internes du groupe.

7.2.2 Le Client s'engage à communiquer à WEBEDIA, avant le démarrage des Services, au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date d'émission de la facture correspondante, ou à première demande de WEBEDIA, toute référence administrative nécessaire à sa procédure interne de facturation (par exemple : numéro de bon de commande du Client). À défaut d'une telle communication, (i) la facture émise initialement par WEBEDIA sera réputée valable et (ii) celle-ci deviendra immédiatement exigible. Dans une telle hypothèse, les délais de paiement courent à compter de l'émission de la facture émise initialement.

7.3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue, par virement bancaire ou par tout autre mode de paiement accepté par WEBEDIA (ou par mandat administratif lorsque le Client souscrit dans le cadre d'un marché public) net de tous frais à la charge du Client. Tous les règlements sont effectués aux coordonnées bancaires de la société du Groupe WEBEDIA dûment identifiées au Bon de commande et dont le RIB figure au sein de sa facture. À l'exception des hypothèses indiquées ci-après, les paiements devront être effectués par le Client selon l'échéancier de paiement indiqué au sein du Bon de commande concerné.

7.3.1 WEBEDIA exigera de tout nouveau Client ou de tout Client n'ayant pas acheté de Services auprès de WEBEDIA depuis plus d'un an, un paiement selon les modalités suivantes :

- 30% H.T à la signature du Bon de Commande ;
- 70% H.T à la livraison, celle-ci devant être considérée comme réalisée au premier jour de réalisation des Services.

7.3.2 En toutes hypothèses, WEBEDIA exigera du Client le paiement d'un acompte de 30% H.T. à la signature du Bon de Commande.

7.3.3 En cas de notation défavorable du Client et/ou si le Client est situé à l'étranger, et/ou si le montant mensuel prévisionnel de chaque facture au titre d'un Contrat WEBEDIA du Client est inférieur à trois mille (3.000) euros hors taxes, WEBEDIA se réserve le droit de subordonner la Mise en service du Service à un paiement à la date de la Commande. Toute échéance entamée est due et tout montant versé par le Client est irrévocablement acquis à WEBEDIA et non remboursable. Le règlement anticipé des factures ne donne droit à aucune remise supplémentaire ou escompte. WEBEDIA pourra, sous réserve d'en informer le Client, opérer le paiement par compensation des sommes qu'ils se doivent mutuellement au titre des contrats conclus entre eux, ce que le Client accepte expressément.

7.3.4 Toutes les sommes dues par le Client à WEBEDIA au titre du présent Contrat devront être payées dans leur intégralité, sans aucune déduction ou retenue au titre d'impôts, de taxes ou d'autres droits (y compris, sans s'y limiter, toute retenue à la source), sauf si le Client est tenu d'effectuer une telle déduction ou retenue par la loi, par une décision administrative ou par une décision de justice. Dans l'éventualité où le Client serait tenu par la loi, une décision administrative ou une décision de justice d'effectuer une telle déduction ou retenue d'impôts, le Client devra majorer le montant correspondant payable au titre du Contrat afin de garantir que la somme nette perçue par WEBEDIA soit égale au montant total tel qu'exprimé dans le présent Contrat, comme si aucune déduction ou retenue n'avait été effectuée ; sous réserve toutefois que chaque Partie coopère de bonne foi et déploie des efforts raisonnables pour minimiser toute retenue à la source applicable. En particulier, les Parties coopéreront pour accomplir toutes les formalités procédurales découlant de toute convention de double imposition qui seraient nécessaires pour permettre à l'une ou l'autre des Parties d'obtenir l'autorisation d'effectuer ces paiements sans déduction ni retenue.

7.3.5 Toute modification de la réglementation applicable ou de son interprétation ayant pour effet de faire supporter à WEBEDIA des impôts, droits, retenues à la source ou toutes autres taxes d'un montant supérieur à ceux existants à la date de Commande d'un Service, entraînera un ajustement corrélatif des prix pour que WEBEDIA perçoive dans tous les cas l'intégralité des montants indiqués dans le Contrat WEBEDIA.

7.4. Défaut de paiement

7.4.1 Tout retard de paiement rend exigible de plein droit automatiquement et sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire, à compter du jour suivant l'échéance de trente (30) jours susvisés, la facturation d'intérêts de retard par WEBEDIA, calculées sur les sommes facturées restant à régler, à raison du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question, et pour le second semestre de l'année concernée, celui en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Ces intérêts de retard seront majorés d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour le recouvrement de chaque facture en sus des frais réels exposés par WEBEDIA.

Les intérêts de retard sont calculés à compter du jour suivant la date d'échéance du montant non réglé jusqu'à son paiement intégral. En cas de litige, les sommes facturées au Client restent exigibles par WEBEDIA, le montant non contesté restant, en tout état de cause, payable par le Client à son échéance. Les Parties prendront les mesures nécessaires pour que la contestation soit résolue dans les meilleurs délais. S'il est débouté et s'il a retenu une partie de ses paiements, le Client paiera, en plus des sommes dues, des intérêts de retard dus.

7.4.2 Le non-paiement, total ou partiel, par le Client d'une facture emportera immédiatement et automatiquement déchéance du terme de l'ensemble des factures émises par WEBEDIA au titre de l'ensemble des Contrats WEBEDIA en cours, qui deviendront ainsi exigibles à tout moment par WEBEDIA.

7.4.3 De plus, en cas de non-paiement par le Client des sommes dues, WEBEDIA se réserve également le droit de prendre des mesures conservatoires sur tout ou partie des Services souscrits par le Client, telles que la suspension ou la limitation d'accès aux Services, l'accès aux Services avec une limitation d'encours ou toute autre mesure propre à la sauvegarde des intérêts de WEBEDIA. Le Client reconnaît que tout envoi par WEBEDIA, ou par les prestataires mandatés par elle, d'une lettre de relance ou d'une mise en demeure de payer, même par courrier simple, interrompt la prescription relative au paiement des sommes dues au titre des Services.

7.4.4 Toute contestation du Client, relative aux tarifs et factures WEBEDIA devra être formalisée par lettre recommandée avec accusé de réception motivée et étayée, reçue par WEBEDIA dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date d'émission des factures en cause. En cas de litige ou d'attente d'avoir, la partie non contestée de la facture doit être payée sans retard. En cas de retard persistant de plus de quinze (15) jours calendaires, (i) toutes les factures émises par WEBEDIA deviendront immédiatement exigibles avec déchéance du terme et, (ii) conformément aux dispositions de l'article 1219 et suivant du Code civil et WEBEDIA pourra suspendre les Services sans indemnité ni nouveau préavis, et/ou résilier le Contrat de Commande aux torts exclusifs du Client.

7.5. Garanties

Sous réserve des dispositions spécifiquement applicables aux marchés publics, WEBEDIA se réserve le droit de demander au Client certaines garanties (ci-après « **Garanties** ») constituées par le versement d'un dépôt de garantie ou par une garantie bancaire à première demande, ou de toute autre garantie permettant la préservation des intérêts de WEBEDIA en cas de défaillance du Client, d'un montant défini par WEBEDIA, soit lors de la Commande d'un Service, lors de la Mise en service d'un Service, soit en cours d'exécution du Contrat WEBEDIA notamment en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- Changement de mode de paiement et choix d'un mode de paiement autre que le virement bancaire,
- Changement de délai de règlement,
- Incident de paiement du Client,
- Détérioration de la santé financière du Client,
- Nombre total de Commande de Services par le Client supérieur à dix (10) ou dont le volume d'affaires total est supérieur ou égal à 200.000 € H.T.,
- Cession de Contrat.

Les montants des Garanties applicables sont ceux figurant dans le Contrat WEBEDIA à la date de survenance des événements précités. Les Garanties ne sont pas productives d'intérêts. Au cas où le Client n'aurait pas versé la Garantie demandée, la fourniture des Services sera suspendue jusqu'au versement et le Client devra néanmoins continuer à s'acquitter du prix des Services. Les Garanties peuvent se compenser avec des sommes dont le Client serait débiteur, y compris les sommes dues avant l'expiration des Contrats WEBEDIA. La Garantie est restituée au Client ou une main levée est effectuée, dans un délai de trois (3) mois à compter du jour où le Client a éteint l'intégralité de sa dette envers WEBEDIA. Dans cette hypothèse, et pour le cas d'un dépôt de garantie, une compensation pourra être effectuée entre, d'une part, le montant de la facture de clôture et, d'autre part, le montant du dépôt de garantie, à la demande du Client effectuée auprès du Service Client WEBEDIA, par courrier au moment de l'expiration du Contrat WEBEDIA ou à réception de la facture de clôture. À l'issue de cette compensation, si le Client reste débiteur, il sera tenu de régler le solde à WEBEDIA dans les délais prévus. Si en revanche, le montant du dépôt de garantie était supérieur au montant de la facture de clôture, WEBEDIA procédera alors au remboursement du solde (par chèque ou par virement) dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de la facture de clôture. Lorsque le Client ne demande pas la compensation à l'expiration du Contrat WEBEDIA, le dépôt de garantie lui sera restitué (par chèque ou par virement) dans un délai maximum d'un (1) mois à compter du jour où le Client a éteint l'intégralité de sa dette envers WEBEDIA.

7.6. Chaque Partie accepte expressément et sans réserve que toutes les sommes dues à WEBEDIA puissent être transmises, vendues, cédées, léguées, échangées. À ce titre et en tant que de besoin, le Client s'engage irrévocablement à signer tout document de cession de créances, telles que régies par les articles L.313-23 et suivants du Code Monétaire et Financier et ce, sans baisse de prix ou remise ou contestation possible.

8. UTILISATION DES SERVICES

8.1. Le Client s'engage à utiliser les Services conformément à leur objet et aux dispositions du Contrat WEBEDIA. Il ne les utilisera pas, et s'assurera qu'ils ne sont pas utilisés, contrairement à leur destination, à des fins impropres, illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, interdites par les lois ou règlements applicables ou en violation des droits d'un tiers, ni ne causera de perte ou de dommage, quels qu'ils soient, à WEBEDIA ou à tout tiers.

8.2. Le Client s'interdit formellement de générer ou de tenter de générer, directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, tout trafic ou interaction artificielle, automatisée ou frauduleuse. Cette interdiction couvre notamment, sans s'y limiter, l'augmentation artificielle du nombre de vues, d'impressions, de clics ou de toute autre métrique de performance, par quelque procédé que ce soit (notamment via tout procédé technique, informatique, manuel ou autre). Toute violation avérée, ou suspectée à la seule discrétion de WEBEDIA, de cette obligation justifiera la suspension immédiate des Services concernés et pourra entraîner la résiliation de plein droit du Contrat aux torts exclusifs du Client, sans préjudice des dommages et intérêts que WEBEDIA pourrait réclamer.

8.3. Dans le cas où la responsabilité de WEBEDIA serait recherchée du fait de l'utilisation des Services par le Client, de la nature et du contenu hébergés, stockés, transmis ou reçus au moyen des Services, le Client indemniserait WEBEDIA de l'ensemble des conséquences de toute réclamation, action et/ou procédure intentée de ce fait contre WEBEDIA, quelle qu'en soit la nature. Le Client se porte garant du respect par son personnel des obligations du Contrat WEBEDIA.

8.4. WEBEDIA se réserve le droit, en cas d'injonction d'une autorité publique, administrative ou judiciaire, ou lorsque WEBEDIA aura été alertée de l'illicéité d'un contenu ou d'un message, de suspendre ou d'interrompre immédiatement en tout ou partie ses Services et ce, sans préavis ni indemnité. WEBEDIA pourra remettre lesdits contenus et/ou messages aux autorités, conformément à la réglementation en vigueur.

8.5. WEBEDIA se réserve, jusqu'au complet paiement des sommes dues par le Client (en principal, plus frais annexes éventuels et taxes), la propriété sur les Services, en ce compris tout livrable et contenu objet du Contrat, lui permettant de reprendre possession desdits livrables et contenus. Tout éventuel acompte versé par le Client restera acquis à WEBEDIA à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client et dommages-intérêts auxquels il pourrait prétendre.

9. EVOLUTIONS

9.1. Evolutions à la demande du Client

Le Client peut demander une évolution de son Contrat WEBEDIA, auxquels sont associés les Services souscrits, conformément aux conditions proposées par WEBEDIA et sous réserve de faisabilité et/ou de disponibilité. Dans tous les cas, WEBEDIA se réserve le droit de réclamer une confirmation par courrier de la modification demandée par le Client. Pour être valable, toute demande de modification de Service devra être confirmée par WEBEDIA par tout moyen (courrier, courrier électronique, télécopie ou, tacitement, par la mise en œuvre de la modification demandée).

9.2. Evolutions des Services

9.2.1 Les dispositions du Contrat WEBEDIA et les Services sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du Contrat, ce que le Client reconnaît et accepte. Le Client en est informé par tout moyen un (1) mois avant l'entrée en vigueur de l'évolution. Lorsque cette évolution constitue une modification substantielle du Contrat WEBEDIA et/ou d'un Service, portant préjudice au Client, celui-ci peut notifier à WEBEDIA son intention de conserver la version initiale du Contrat WEBEDIA, et ce, durant les deux (2) mois qui suivent l'entrée en vigueur de l'évolution. Au-delà du délai de deux (2) mois, l'évolution sera réputée acceptée par le Client en l'état pour les Services concernés et au titre de l'ensemble de ses Contrats WEBEDIA.

9.2.2 En toute hypothèse, le Client reconnaît devoir accepter, sans compensation, ni droit à résiliation les évolutions et/ou modifications des dispositions du Contrat WEBEDIA et des Services, lorsque les évolutions et/ou modifications en cause sont la conséquence d'une prescription imposée par une plateforme ou opérateur tiers indispensable au Service, une autorité légale, réglementaire, judiciaire ou administrative.

9.3. Adaptation des Services

Dans le cas où un Service indiqué dans le Bon de Commande ne pourrait être effectué selon les modalités prévues par le Bon de Commande en raison d'un événement indépendant de la volonté des Parties (par exemple : mesures gouvernementales, indisponibilité justifiée d'un personnel clé du dispositif, décision de la plateforme utilisée comme support de diffusion, décision du gestionnaire du lieu), les Parties conviennent de se réunir sans délai pour adapter et/ou modifier, de bonne foi et d'un commun accord, les Services concernés. Le cas échéant, WEBEDIA s'engage, par une obligation de moyen, à adapter au mieux les Services concernés en fonction des besoins exprimés initialement par le Client, et des contraintes auxquelles WEBEDIA est soumis, d'autre part.

10. RESPONSABILITÉ

10.1. La responsabilité de WEBEDIA ne pourra être engagée qu'en cas de faute établie et prouvée. Les parties conviennent que les obligations de WEBEDIA sont des obligations de moyen. WEBEDIA ne garantit aucun seuil, rentabilité, atteinte de performance ou recrutements.

10.2. Sans préjudice des autres droits de WEBEDIA, le Client est responsable de tous préjudices subis par WEBEDIA ou ses ayant-droits ou des tiers dans le cadre de l'exécution des présentes. Le Client (ou le cas échéant son mandataire) prendra ainsi à sa charge, au fil de l'eau, l'ensemble des sommes, frais, honoraires d'avocat et dépens qui pourraient être encourus ou auxquels pourrait être condamnée WEBEDIA au titre de toute action, procédure ou demande en relation avec une violation des présentes (et notamment d'un droit de WEBEDIA ou d'une garantie octroyée par l'annonceur) et/ou de la loi.

10.3. La responsabilité de WEBEDIA est limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tous dommages indirects et/ou immatériels consécutifs ou non et, en particulier, préjudice lié à l'activité ou à la mission du Client, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de clientèle, préjudice commercial, économique et autre perte de revenus, action d'un tiers, trouble commercial quelconque, atteinte à la réputation, la renommée ou l'image de marque, subis par le Client.

10.4. La responsabilité de WEBEDIA ne saurait par ailleurs être engagée :

- En cas de contraintes ou limites techniques, affectant les Services, et qui serait imposées à WEBEDIA par une plateforme ou opérateur tiers indispensable au Service ainsi que les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents,
- En cas de non-respect par le Client des pré-requis et spécifications techniques des Services souscrits,
- En cas de mauvaise utilisation des Services par le Client et/ou de ses affiliés et correspondants,
- En cas d'inadéquation aux Services des équipements du Client,
- En cas de mauvaise installation ou paramétrage, ou d'utilisation non-conforme, des Services de WEBEDIA,
- En cas de perturbations ou d'interruptions dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de communications électroniques fournis par le ou les exploitant(s) des réseaux auxquels sont raccordés les moyens de communications électroniques de WEBEDIA. En cas de perturbation d'indisponibilité, et/ou d'interruption totale ou partielle de tout ou partie des Services proposés ou les moyens de communications électroniques fournis et exploités par des opérateurs tiers, et plus généralement, en cas de survenance de tout problème, quelle qu'en soit la nature ou l'importance, dont le Client pourrait être victime à cette occasion,
- En cas de perturbations ou d'interruptions non directement imputables à WEBEDIA ou imputables à WEBEDIA, lorsque les perturbations sont causées par des travaux d'amélioration, de réparation ou d'entretien des moyens de communications électroniques de WEBEDIA,
- En cas de coupures générales d'alimentation électrique sur un site du Client,
- En cas de détériorations ou de pertes de fichiers ou de documents liés à l'utilisation des Services par le Client, ce dernier s'engageant à se prémunir contre ces risques en effectuant des sauvegardes régulières de l'ensemble de ses informations,
- En cas de manquement aux obligations de confidentialité incombant au Client,
- En cas de suspension, restriction ou limitation de l'accès aux Services par WEBEDIA, pour motif légitime,
- En cas d'utilisation des Services consécutive à une divulgation, perte ou vol des codes d'accès liés aux Services fournis par WEBEDIA et, plus généralement, en cas d'utilisation des Services par une personne non autorisée (une désactivation, une perte ou un vol du code d'accès confidentiel associé à chaque Service, etc.),
- En cas d'interruption des services accessibles via le réseau Internet,
- En cas de dysfonctionnement des Services de quelque nature que ce soit (tel que par exemple les virus) causé par et/ou suite à l'utilisation de services fournis par des sociétés tierces, notamment via le réseau Internet,
- Au titre des informations et documents communiqués au Client, et de l'interprétation que ce dernier peut en faire, dès lors que ces informations et documents n'ont qu'une valeur indicative et ne présentent pas de valeur contractuelle,
- En cas de force majeure, telle que définie aux présentes Conditions Générales.

10.5. De convention expresse entre les Parties, sauf prescriptions légales contraires, aucune action judiciaire ou réclamation du Client, quelle qu'elle soit, ne pourra être engagée ou formulée contre WEBEDIA plus d'un (1) an après la survenance du fait générateur fondant l'action. Les Contrats WEBEDIA ne fournissent pas et ne sont pas destinés à fournir à des tiers de droit de recours, de réclamation, de remboursement, de motif d'action, ou tout autre droit.

10.6. Les Conditions Spécifiques applicables à chaque Service pourront apporter des précisions supplémentaires quant au principe et à la mise en œuvre de la responsabilité de WEBEDIA.

10.7. Nonobstant toute autre stipulation du Contrat WEBEDIA, la responsabilité totale cumulée de WEBEDIA, au titre du Contrat WEBEDIA, ne pourra pas excéder, par Contrat, le montant des trois (3) derniers mois facturés et encaissés, dans la limite de cinquante mille (50.000) euros.

11. FORCE MAJEURE

11.1. WEBEDIA ne sera pas responsable des dommages, retards, non-exécution ou exécution partielle pouvant être interprétés par un tribunal français comme un cas de force majeure. En outre, de convention expresse, seront considérés comme des cas de force majeure :

- un dysfonctionnement total ou partiel résultant de perturbations ou d'interruptions dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de communications électroniques de WEBEDIA ou de ceux d'opérateurs et/ou de fournisseurs auxquels les moyens de communications électroniques de WEBEDIA sont raccordés ;
- les événements naturels (foudre, incendie, inondations, tremblements de terre, intempéries, etc.) ;
- actes ou omissions d'une autorité publique, y compris les modifications de toutes réglementations applicables aux Services ;
- les faits de guerre, émeutes, attentats, sabotages, vols, vandalismes, explosions, actes de tiers, les conflits de travail des prestataires ou des fournisseurs de WEBEDIA ;
- l'ordre d'une autorité publique imposant la cessation, la suspension et/ou la modification totale ou partielle des Services de WEBEDIA.

11.2. Si un cas de force majeure empêche WEBEDIA d'exécuter une obligation essentielle au titre d'un Contrat pendant une période de plus de trois (3) mois consécutifs, les Parties se concerteront en vue d'aboutir à une solution satisfaisante. A défaut d'accord sur une telle solution dans un délai d'un (1) mois suivant l'expiration de la période de trois (3) mois susvisée, chacune des Parties pourra résilier le Service concerné par lettre recommandée avec avis de réception, sans indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. Par dérogation aux présentes Conditions Générales, la résiliation interviendra à la date de réception de la lettre recommandée.

12. SUSPENSION

12.1. WEBEDIA se réserve le droit de suspendre, de limiter ou de restreindre partiellement ou complètement, l'accès aux Services ou de résilier tout ou partie des Services, après en avoir avisé le Client, par tout moyen notamment :

- en cas d'inexécution de l'une des obligations du Client prévues au Contrat WEBEDIA,
- en cas de non versement ou de non mise à disposition de la Garantie ou dans l'attente de leur règlement ou en cas de dépassement de la limite d'encours,
- en cas de réception par WEBEDIA du dossier de Commande incomplet ou non-conforme,

en cas de défaut de règlement des sommes dues à l'échéance et en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée et transmise à WEBEDIA par lettre recommandée avec accusé de réception,

en cas d'utilisation non conforme des Services notamment en cas de violation des dispositions légales ou réglementaires, notamment en matière d'ordre public et de bonnes mœurs ou en cas d'agissements de nature à perturber les moyens de communications électroniques de WEBEDIA ou le réseau Internet et ses services,

- et plus généralement, lorsque le Contrat WEBEDIA le prévoit.

12.2. Le rétablissement des Services souscrits après suspension et/ou limitation et/ou de restriction, du fait du Client, pourra donner lieu à la facturation de frais de remise en service. En cas de suspension et/ou limitation et/ou de restriction des Services souscrits, quelle qu'en soit la cause, le Client reste tenu à ses obligations, étant notamment entendu que la suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de leur facturation.

12.3. En outre, WEBEDIA sera habilitée à suspendre, limiter ou restreindre les Services pour toutes opérations de mise à niveau, de maintenance préventive, curative ou encore d'extension de ses moyens de communications électroniques ou si WEBEDIA y est obligée pour respecter un ordre, une instruction ou une exigence du Gouvernement, d'une autorité de régulation, ou de toute autorité administrative ou locale compétente.

13. RÉSILIATION

13.1. Chacune des Parties pourra résilier le ou les Services en respectant les présentes Conditions, ainsi que les dispositions relatives aux modalités de résiliation, présentes au sein des Conditions Particulières et / ou spécifiques WEBEDIA. WEBEDIA se réserve la possibilité de rejeter ou d'accepter toute demande de résiliation qui ne respecterait pas ces modalités. Sa demande de résiliation effectuée, le Client reconnaît ne plus pouvoir modifier son ou ses Services, au titre d'un acte de gestion, tel qu'une migration (etc.). La cessation du Contrat WEBEDIA, pour quelque cause que ce soit, entraîne la déchéance du terme de toutes les sommes dues au titre de la Commande et leur exigibilité immédiate à la date de Résiliation.

13.2. La résiliation d'un Service avant expiration de la durée d'engagement rendra immédiatement exigibles les montants dus au titre des Services pour la période restant à courir jusqu'au terme de la période d'engagement et ce sans préjudice des sommes que pourrait réclamer WEBEDIA au titre de dommages et intérêts en cas de résiliation fautive ou de violation des stipulations du Contrat imputable au Client. En tout état de cause, les éventuelles conditions et modalités spécifiques de résiliation applicables à chaque Service sont définies dans les Conditions Particulières des Services correspondants.

13.3. En cas de manquement de l'une des Parties dans l'exécution d'une obligation essentielle aux termes d'un Contrat, y compris pour tout retard de paiement dû à WEBEDIA, l'autre Partie pourra signifier à la Partie en défaut une mise en demeure exigeant qu'elle remédie au manquement en question dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de remède dans le délai imparti, l'autre Partie pourra mettre fin au Contrat WEBEDIA concerné de plein droit par lettre recommandée avec avis de réception, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels la Partie non défaillante pourrait prétendre en vertu de la loi et/ou du Contrat. La date d'effet de la résiliation sera la date indiquée sur la seconde lettre recommandée.

13.4. En cas de résiliation ou cessation des Services pour quelque cause que ce soit, le Client cessera immédiatement toute utilisation des Services concernés et sera redevable de l'intégralité des sommes restant dues à WEBEDIA jusqu'à la date de résiliation.

13.5. Lorsque le Client résilie un Service avant la fin de sa Période d'engagement :

- les sommes restant à courir jusqu'à l'expiration de la Période d'engagement deviennent immédiatement exigibles, y compris les éventuelles avances consenties par WEBEDIA au Client ;
- les sommes restants dues perdent le bénéfice des éventuelles remises WEBEDIA, telles qu'indiquées dans la description des Services WEBEDIA.

14. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

14.1. WEBEDIA prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27

avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ensemble ci-après, la « **Réglementation Données Personnelles** »).

Dans tous les cas, WEBEDIA et le Client, comme ses mandataires, s'engagent à respecter la Réglementation Données Personnelles et notamment se garantissent réciproquement à :

- Mettre en œuvre toutes les mesures techniques fonctionnelles et organisationnelles appropriées relatives aux conditions de traitement et de conservation des données à caractère personnel au regard des finalités que constitue l'exécution du Contrat de Commande,

- Ne pas utiliser lesdites données à d'autres fins et pour une durée supérieure que celles prévues par le Contrat de Commande,

- Prendre toutes précautions et mesures utiles afin de préserver la confidentialité des informations, à ne prendre aucune copie des documents et supports de données transmises autres que celles nécessaires à la finalité convenue et à ne pas divulguer les documents et données à toute personne non autorisée et s'engagent à faire respecter ces obligations de confidentialité par toutes personnes autorisées au sein de son personnel,

- Mettre en place des mesures organisationnelles, fonctionnelles et techniques pour permettre de respecter les droits des personnes concernées et notamment empêcher que leurs données personnelles ne soient déformées, endommagées qu'elles fassent l'objet d'une utilisation détournée ou frauduleuse,

- Collaborer avec tout responsable ou le cas échéant, co-responsable de traitement en vue de garantir le respect des obligations relatives à la sécurité, l'analyse d'impact, la notification des failles et à ce titre informer immédiatement après en avoir pris connaissance, l'autre partie et sans retard indu de toute faille de sécurité ou de violation des données à caractère personnel des personnes concernées. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ;

- Imposer à leur(s) sous-traitant(s) respectif(s) les mêmes obligations que celles énoncées au présent article,

- Limiter tout transfert des données à caractère personnel aux seuls pays de l'Union Européenne ou à des territoires présentant des garanties de protection jugées suffisantes par les autorités de contrôles ou à raison de la mise en place de garanties appropriées pour les protéger, telles que la signature de « clauses contractuelles types ».

14.2. WEBEDIA, en qualité de responsable de traitement, peut collecter et traiter des données à caractère personnel des personnes physiques travaillant avec le Client, pour les besoins de la négociation, la conclusion et l'exécution du contrat entre WEBEDIA et le Client notamment pour effectuer des opérations relatives à la gestion des clients concernant les contrats, les commandes, les factures, la gestion des comptes clients, le suivi de la relation client et du service après-vente, la gestion des droits des personnes concernées, afin d'identifier les personnes en relation avec WEBEDIA et de suivre son activité, le cas échéant pour lui donner des informations sur l'activité de WEBEDIA. Chaque collaborateur concerné du Client dispose des droits tels que prévus par la Réglementation Données Personnelles qu'il peut exercer en adressant un e-mail à Webedia.

14.3. Dans le cadre de la fourniture des Services au Client, Webedia peut être amenée à collecter et/ou à traiter des données à caractère personnel, et ce, en fonction des Services commandés par le Client, en qualité de responsable de traitement, seul ou conjoint, et/ou en tant que sous-traitant. Aussi, afin d'encadrer leur coopération dans le respect de la Réglementation Données Personnelles, Webedia et le Client s'engagent à signer un accord sur le traitement des données à caractère personnel, ou « *data processing agreement* », en fonction de la spécificité de l'opération et du traitement des données, sur la base des clauses contractuelles types entre responsable de traitement et sous-traitant non modifiées et adoptées le 4 juin 2021 par la Décision 2021/915 de la Commission Européenne, ou, le cas échéant, en cas de transfert de données personnelles en dehors de l'Union Européenne, sur la base des clauses contractuelles types pour les transferts de données vers des pays tiers et adoptées le 4 juin 2021 par la Décision 2021/914 de la Commission Européenne.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

15.1. WEBEDIA d'une part, et le Client d'autre part, demeurent titulaires des éléments technologiques, savoir-faire, techniques, concepts, marques, logotypes, images, photographies, textes, etc. qui leur sont propres, et de tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, préexistants à la signature du Bon de Commande. Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et autres droits de WEBEDIA et/ou de ses partenaires/fournisseurs sur leurs signes distinctifs (marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes, etc.) et s'interdit de susciter toute analogie dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit, entre les signes distinctifs, propriété de WEBEDIA et/ou de ses partenaires/fournisseurs et les siens.

Les savoir-faire et connaissances mis en œuvre par WEBEDIA pour la réalisation des livrables pour le compte du Client demeurent la propriété exclusive de WEBEDIA, et qu'en conséquence, WEBEDIA pourra utiliser, sans avoir à verser de contrepartie financière au Client, les enseignements et savoir-faire tirés de l'exécution des Services et du développement de ces livrables.

15.2. Lorsque le Client remet à WEBEDIA des éléments susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle qu'il s'agisse de textes, d'images ou de sons, en vue de leur utilisation ou de leur incorporation dans les Services, il déclare et garantit

détenir sur ces derniers les droits nécessaires et suffisants pour procéder à cette remise et autoriser leur utilisation et/ou intégration par WEBEDIA. Le Client accorde à WEBEDIA une licence, non exclusive et mondiale, d'utilisation sur les marques, noms commerciaux, logotypes, visuels, contenus publicitaires et représentations d'offres et/ou de produits, technologies, et toute autre ressource nécessaire, aux fins d'exécution des Services commandés, et ce pour une durée limitée à celle prévue dans le Bon de Commande. En conséquence, le Client s'engage à garantir et à indemniser WEBEDIA des conséquences financières de toute nature susceptibles de résulter d'une action ou réclamation de tiers arguant que les éléments remis par le Client, ou l'utilisation qui en est faite, constituent une atteinte à ses droits de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale

15.3. Les éléments mis à la disposition du Client qui sont protégés par un droit de propriété intellectuelle demeurent la propriété exclusive de WEBEDIA ou du tiers titulaire des droits correspondants. Sur ces éléments, WEBEDIA concède au Client un droit, personnel, non exclusif et non transférable, d'utilisation desdits éléments pour les seuls besoins des Services et pour la seule durée prévue dans le Bon de Commande au titre duquel ils sont mis à disposition. Ce droit est valable pour le territoire prévu au Bon de commande.

15.4. Lorsque pour les besoins des Services, WEBEDIA est conduite à effectuer des développements ou créations susceptibles d'être couverts par un droit de propriété intellectuelle, WEBEDIA demeure, sauf disposition contraire expresse au Bon de commande, seule titulaire des droits correspondants. Sur ces éléments, WEBEDIA concède au Client un droit d'utilisation de même nature et portée que celle définie à l'article 15.3 ci-dessus, sauf dispositions contraires au Bon de commande. Dans l'hypothèse d'une cession expresse des droits de propriété intellectuelle, cette dernière n'interviendra qu'à complet paiement du prix correspondant.

15.5. Le Client autorise WEBEDIA à communiquer au public son identité en sa qualité de Client et à le citer comme référence professionnelle. WEBEDIA s'engage à ce que cette communication, à des fins strictement professionnelles, s'effectue dans le respect des usages.

16. NOTIFICATION - OPPOSABILITÉ

16.1. Les correspondances entre les Parties sont effectuées par une personne dûment habilitée par la Partie concernée et devront être adressées aux coordonnées indiquées par chaque Partie dans le Bon de commande.

16.2. Les Parties reconnaissent expressément qu'auront valeur de preuve équivalente à celle d'un écrit original et bénéficieront à ce titre d'une présomption de validité : les lettres simples, télécopie, les messages électroniques échangés entre les Parties dans le cadre de la Commande et de l'exécution des Services, les courriers postaux et messages électroniques confirmatifs de Commande ou de modification des Services émis par WEBEDIA, les enregistrements téléphoniques du Client opérés par WEBEDIA dans le cadre de la Commande et de l'exécution des Services, la Commande web.

16.3. Les Parties conviennent que les données techniques émanant des systèmes et moyens de communications électroniques de WEBEDIA (telles que les enregistrements de taxation, leurs reproductions sur microfiches, disques optiques, bandes magnétiques etc.) feront foi entre elles et auront la valeur d'un écrit au sens donné à ce terme à l'article 1362 du Code civil français jusqu'à preuve d'une erreur manifeste desdits systèmes, notamment afin d'établir la facturation des Services et/ou en cas de réclamation dans le cadre de l'exécution du Contrat. Ces données sont conservées par WEBEDIA pendant une durée maximum de douze (12) mois à compter de la date d'émission des factures non contestées qui leur sont relatives (ou toute autre durée qui pourrait être définie par la loi ou la réglementation). En cas de communication de ces données au Client, ce dernier ne pourra les utiliser à aucune autre fin que la vérification de ses factures.

16.4. Il est précisé que les notifications comportant un préavis, doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, port payé, à WEBEDIA. Sauf dispositions contraires, les délais prévus aux présentes courent à compter de la date de première présentation de ladite notification.

17. CESSIION

Ni le Contrat WEBEDIA, ni les Services ne sont cessibles par le Client, sans l'accord préalable, exprès et écrit de WEBEDIA. WEBEDIA pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu des Contrats WEBEDIA. WEBEDIA conserve toujours son rôle et ses obligations de maître d'œuvre, et demeure responsable vis-à-vis du Client des fournitures et prestations confiées au(x) dit(s) sous-traitant(s), sans que le Client ne puisse être inquiété ou recherché à ce sujet. Les présentes conditions peuvent être cédées par WEBEDIA à l'une de ses Filiales sans que le Client ne puisse s'y opposer.

18. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Contrat WEBEDIA est soumis à la loi française et interprété conformément à celle-ci. En cas de litige qui viendrait à naître entre les Parties à propos de la validité, de l'exécution ou de l'interprétation du Contrat, les Parties s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable. Si toutefois, aucun accord n'est trouvé dans un délai de trois (3) mois à compter de la réception d'un courrier notifiant à l'autre Partie l'existence d'un différend, pour toute contestation, litige qui pourrait s'élever dans l'interprétation, la validité ou l'exécution du Contrat, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Nanterre ou le Tribunal administratif territorialement compétent lorsque le Client souscrit dans le cadre d'un marché public (ou en cas d'incompétence du tribunal de commerce, d'un tribunal du ressort de la Cour d'appel de Paris), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures

conservatoires, en référé ou sur requête. L'obligation de respecter le délai ci-dessus n'est pas applicable aux procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou sur requête. Pour ces procédures d'urgence ou conservatoires, compétence expresse est également attribuée au Tribunal de Commerce de Nanterre (ou en cas d'incompétence du tribunal de commerce, d'un tribunal du ressort de la Cour d'appel de Paris).

19. DISPOSITIONS FINALES

19.1. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une des obligations visées dans les présentes, que ce soit de façon temporaire ou permanente, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause. Aucune Partie ne sera réputée avoir renoncé à un droit acquis aux termes d'un Contrat WEBEDIA, sauf renonciation écrite et signée.

19.2. En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales, le contenu des clauses prévaudra sur leurs titres.

19.3. Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

19.4. Les Parties conserveront confidentielles les stipulations des Contrats WEBEDIA et les informations, écrites ou orales, qui ne sont pas du domaine public, relatives aux Services et/ou aux Parties (ci-après « **les Informations Confidentielles** »). Ces Informations Confidentielles ne seront utilisées à aucune autre fin que l'exécution des Contrats WEBEDIA. Les Parties sont autorisées à divulguer des Informations Confidentielles (i) sur ordonnance d'un tribunal ou d'une agence administrative, (ii) sur requête ou demande d'une agence ou autorité régulatrice, ou en vertu de toute réglementation de cette dernière, (iii) dans la mesure raisonnablement requise dans le cadre de l'exercice d'un recours en vertu des présentes, (iv) aux salariés, fournisseurs, experts, avocats ou aux commissaires aux comptes indépendants d'une Partie ayant besoin d'en connaître, (v) aux prêteurs potentiels de crédit à la Partie souhaitant obtenir un crédit et aux sociétés de son Groupe. Le présent article s'appliquera pendant toute la durée de chaque Contrat WEBEDIA et survivra à leur arrivée à terme pendant trois (3) ans. Par ailleurs, le Client reconnaît que WEBEDIA pourra être amenée à divulguer des informations relatives au Client dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

19.5. Le Client s'engage à ne pas solliciter, ni embaucher, ni faire travailler de quelque manière que ce soit, à ne pas faire, directement ou indirectement, des offres d'engagement à tout employé présent ou futur de WEBEDIA, ou à les prendre à son service sous quelque statut que ce soit, à compter de la signature du Bon de Commande et pendant deux (2) ans suivant la fin de la réalisation des prestations. La présente obligation vaudra, quelle que soit la spécialisation de l'employé en cause, et même dans l'hypothèse où la sollicitation serait à l'initiative dudit employé.

Tout manquement par le Client à cette obligation entraînera le versement à WEBEDIA par celui-ci, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuellement alloués par une juridiction compétente pouvant être réclamés par celle-ci, une indemnité égale à deux (2) ans de salaire brut de l'employé concerné, incluant toutes charges sociales y afférentes.

19.6. Pendant toute la durée du contrat, en cas de scandale public relayé par les médias concernant des faits pénalement répréhensibles constitutifs d'une atteinte aux bonnes mœurs dont WEBEDIA ou une personnalité intégrée aux Services serait condamnée en tant qu'auteur intentionnel des faits (hors infraction involontaire) alors les Parties conviendront de se réunir sans délai pour convenir de tous les moyens pouvant être mis en oeuvre afin d'en limiter les effets (par exemple : modification des activations et du budget y afférent, suspension du contrat, résiliation du contrat). En cas de désaccord persistant, la position de WEBEDIA prévaudra.

Il est néanmoins entendu que la responsabilité de WEBEDIA ne pourra pas être engagée en cas de survenance d'un scandale public qui viserait une personnalité intégrée aux Services quel qu'ils soient. Les Services déjà exécutés avant la décision prise conjointement par WEBEDIA et le Client devront être payés dans leur intégralité, sans compensation d'aucune sorte. Les Parties conviendront par ailleurs d'une communication de crise, sur proposition de WEBEDIA ou du Client.

19.7. Pendant toute la durée du contrat, en cas de scandale public relayé par les médias concernant des faits pénalement répréhensibles dont serait soupçonné le Client ou l'une de ses filiales ou sociétés soeurs en tant qu'auteur ou complice, les Parties conviendront de se réunir sans délai pour convenir de tous les moyens pouvant être mis en oeuvre afin d'en limiter les effets (par exemple : modification des activations et du budget y afférent, suspension du contrat, résiliation du contrat). En cas de désaccord persistant, la position de WEBEDIA prévaudra. Le Client s'engage à faire leurs meilleurs efforts pour limiter les effets d'un tel scandale public vis-à-vis de WEBEDIA et de toute personne intégrée aux Services.

Les Parties conviendront par ailleurs d'une communication de crise, sur proposition de WEBEDIA ou du Client.

19.8. Les Parties déclarent à tout moment, pendant la durée du contrat :

- qu'elles ont connaissance de toute législation applicable au présent Contrat en matière de lutte contre la corruption, et qu'elles ont mis en oeuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites législations et de s'adapter à leurs évolutions futures ;

- que ni elle, ni aucune des personnes qu'elles contrôlent (ces personnes « contrôlées » incluant notamment ses dirigeants, employés et préposés, ci-après les « Personnes

Contrôlées») n'a commis ni ne commettra, directement ou indirectement, aucun Acte de Corruption au profit d'une personne privée ou d'un agent public ;

- qu'elles ont mis en place des règles, systèmes, procédures et contrôles appropriés visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par elles-mêmes, ses agents ou autres intermédiaires et les Personnes Contrôlées, et à s'assurer que toute preuve ou tout soupçon de la commission d'un Acte de Corruption fera l'objet d'une enquête approfondie, sera traitée avec la diligence appropriée ;
- que ni elle ni aucun de ses agents, intermédiaires ou Personnes Contrôlées n'est frappé d'une interdiction (ou n'est traité comme tel), par un organisme gouvernemental ou international, de répondre aux appels d'offre, de contacter ou de travailler avec cet organisme en raison d'Actes de Corruption avérés ou présumés.

19.9. Le présent Contrat ne confère pas à WEBEDIA la qualité de mandataire, agent ou représentant de l'annonceur et de son mandataire. Les parties ne sont animées par aucun « *affectio societatis* » et le Contrat de Commande ne saurait être interprété comme créant une quelconque société de fait, créée de fait, en participation à quelque titre que ce soit, entre les Parties.

19.10. WEBEDIA est autorisée à sous-traiter tout ou partie des obligations mises à sa charge, étant entendu que WEBEDIA demeure pleinement responsable envers le Client de la parfaite exécution des services sous-traités et qu'elle s'oblige à répercuter sur ses sous-traitants les obligations stipulées à sa charge au titre du présent Contrat.

19.11. Chaque Partie s'engage à exécuter le Contrat de Commande et ce, conformément aux lois et réglementations en vigueur, aux méthodes et pratiques habituelles dans la profession et aux conditions financières stipulées aux présentes Conditions Générales de Vente. WEBEDIA détermine, seule, les moyens, notamment en termes d'équipe, à mettre en œuvre pour l'exécution de ses obligations, l'annonceur et le mandataire ne jouissant d'aucun droit à ce titre. D'un commun accord, les Parties renoncent à l'application de l'article 1222 du Code civil.

19.12. Le présent Contrat Webedia représente l'intégralité de l'accord des Parties. Il se substitue à tout accord formel ou non, à toute proposition ou tout projet contraire, qui ait pu exister sur le même objet entre les Parties avant sa signature.

19.13. Chaque Partie déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle. Chaque Partie supporte les primes et franchises des polices d'assurance qu'elle a souscrites et, à première demande de l'autre Partie, s'engage à lui communiquer toutes attestations en rapport avec le présent contrat.

19.14. En application des articles L. 8222-1 et D. 8222-5 du code du travail, chacune des parties s'engage à remettre à l'autre partie, en date des présentes : une attestation de l'URSSAF dont elle dépend en fournissant des déclarations sociales datant de moins de six mois ; un extrait K-Bis datant de moins de trois (3) mois ; une attestation établie par son dirigeant certifiant que les prestations relevant de son activité sont effectuées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA RÉGIE PUBLICITAIRE

Préambule

Si applicables, les présentes Conditions Spécifiques de vente s'appliquent aux supports digitaux (sites Internet, applications tablettes, applications mobiles, applications IPTV disponibles sur téléviseur connecté ou set-top box opérateur ou autres supports apparentés) dont les contenus sponsorisés, les espaces et les impressions publicitaires sont commercialisés sur le territoire français par la régie publicitaire du Groupe WEBEDIA (Société anonyme, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 501 106 520 dont le siège social est situé au 2, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret), ci-après dénommée « WEBEDIA ».

1. DÉFINITIONS

Annonceur : toute personne physique ou morale qui achète directement ou via son Mandataire suivant contrat écrit de mandat, des communications commerciales, des espaces publicitaires et/ou des impressions publicitaires auprès de WEBEDIA, afin de promouvoir ses marques, signes distinctifs, ses services et/ou produits.

Mandataire : tout intermédiaire professionnel qui intervient pour le compte et au nom d'un Annonceur pour acheter de l'espace publicitaire et/ou des impressions publicitaires dans un des supports digitaux commercialisés par WEBEDIA en vertu d'un contrat de mandat écrit. Une attestation de mandat devra être fournie à WEBEDIA dès remise de l'ordre. WEBEDIA ne sera pas tenue d'exécuter un Contrat de Commande non signé par l'Annonceur ou son Mandataire ou passé par un Mandataire dont le mandat n'a pas été justifié.

Communication(s) commerciale(s) : tout message publicitaire diffusé au sein d'espaces publicitaires, et toute communication publicitaire ou promotionnelle hors achat d'espaces publicitaires tels que notamment des contenus sponsorisés, des placements de produits, le parrainage des programmes diffusés par les supports.

Offre Publicitaire : ensemble des prestations proposées aux Annonceurs, et relatives à la création et diffusion de communications commerciales, d'espaces et d'impressions publicitaires sur le Support digital commercialisé par WEBEDIA dans le cadre de la campagne de l'Annonceur.

Montant Net Tarifaire Hors Taxe (« Net HT ») : désigne le prix d'insertion brut payant et s'il y a lieu de création, après déduction de toute remise, et avant application de tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité, à la charge de l'Annonceur.

Éléments Techniques : ensemble du matériel (fichiers images, vidéos, textes, tags de tracking...) à fournir par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA pour diffusion sur le Support ou pour création d'espaces dédiés sur le support, et respectant les spécifications techniques fournies sur <http://specs.webedia.fr/> et les dispositions prévues aux présentes.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS SPECIFIQUES

L'Annonceur et le Mandataire reconnaissent avoir pris connaissance des présentes Conditions Spécifiques, lesquelles se substituent à compter de leur entrée en application à celles qui avaient été précédemment communiquées, et les avoir acceptées sans réserve.

Toute réservation par un Contrat de Commande incluant les Offres Publicitaires proposées par WEBEDIA au cours de la période de référence vaut, de la part de l'Annonceur et son Mandataire, confirmation de leur adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente dont ils reconnaissent avoir pris connaissance, et du parfait respect des lois, règlements et usages régissant la communication commerciale sur le Support et Internet. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document de l'Annonceur et/ou du Mandataire (notamment commandes, demandes de réservation d'espaces publicitaires, conditions générales d'achat...) et ne sauraient être modifiées que par accord dérogatoire écrit et signé par WEBEDIA et l'Annonceur (ou son Mandataire). Le fait que WEBEDIA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

3. TARIFS

Les tarifs sont indiqués hors taxes et seront majorés des taxes prévues par la réglementation en vigueur et s'il y a lieu de tous frais relatifs aux modalités de règlement (tels que par exemple les frais bancaires). Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment. Tout nouveau tarif entrera en vigueur à compter de sa communication. Les tarifs et les CGV applicables aux Offres publicitaires sont ceux en vigueur à la date de diffusion des Communications commerciales, sous réserve qu'ils aient été communiqués lors de la conclusion du Contrat de Commande. A défaut, les tarifs et CGV applicables sont ceux en vigueur au jour de la conclusion du Contrat de Commande.

4. CONTRATS DE COMMANDE OU ORDRES DE PUBLICITÉ

Toute commande relative à une Offre Publicitaire proposée par WEBEDIA doit faire l'objet d'un Contrat de Commande signé par l'Annonceur ou son Mandataire le cas échéant.

4.1. Confirmation de commande

Les Contrats de Commande doivent être confirmés par l'apposition du cachet et de la signature de l'Annonceur ou de son Mandataire au nom et pour le compte de l'Annonceur, et adressés par courrier électronique à WEBEDIA au contact commercial habituel de l'Annonceur ou du Mandataire au plus tard cinq (5) jours avant la date de début de diffusion de la campagne publicitaire sur le Support.

L'omission de toute confirmation écrite entraîne de plein droit la libre disponibilité pour WEBEDIA de l'espace ou des impressions préalablement réservés qui pourront être affectés à tout autre Annonceur.

Seuls les ordres de publicité signés par l'Annonceur ou son Mandataire seront pris en compte. Toutefois, WEBEDIA pourra, à son entière discrétion, prendre en compte des Contrats de Commande émis par un Annonceur ou un Mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Annonceur, si l'intention de conclure le contrat conformément aux Conditions Particulières est manifeste. Par intention manifeste de conclure ledit contrat, il convient d'entendre la livraison des Éléments Techniques, et/ou le paiement opéré par l'Annonceur ou son Mandataire s'il y est habilité, du tarif prévu par le Contrat de Commande.

4.2. Attestation de mandat

Dans l'hypothèse où le Contrat de Commande est adressé à WEBEDIA par un Mandataire, l'Annonceur doit faire parvenir à WEBEDIA, avant le début de la campagne publicitaire, une attestation de mandat accréditant l'intermédiaire et précisant l'année en cours ou une période déterminée et les produits et missions déterminés. Les attestations de mandat doivent être adressées :

- par écrit à WEBEDIA - Régie publicitaire, 2, rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret ;
- par courrier électronique : au format PDF auprès du contact commercial habituel de l'Annonceur et dans tous les cas à l'adresse compta.clients@webedia-group.com

En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'Annonceur en informera sans délai WEBEDIA par lettre recommandée avec accusé de réception et par courrier électronique (contacts ci-dessus), étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à WEBEDIA à compter de sa réception de la lettre recommandée avec accusé de réception l'en informant. Le Contrat de Commande sont personnels à l'Annonceur et liés à un produit ou un service, une marque, un nom commercial ou une enseigne. Ils ne peuvent être modifiés sans l'accord de WEBEDIA et ne pourront, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par l'Annonceur ou le Mandataire à l'égard de tiers.

4.3. Report de commande

Tout report d'un Contrat de Commande déjà confirmé doit impérativement faire l'objet d'une notification par courrier électronique auprès du contact commercial en charge de l'Annonceur ou de son Mandataire, et ne prendra effet qu'à compter de sa réception par WEBEDIA. Dans le cas d'une demande de report, pour une réception de la demande avant 5 jours de la date de démarrage prévue, WEBEDIA facturera un dédit de 35% du Montant Net HT du Contrat de Commande décalé et ce, sans préjudice tous frais, charges et autres droits de WEBEDIA. Aucune demande de report reçue par WEBEDIA à moins de 5 Jours précédant la date de démarrage prévue ne sera acceptée par WEBEDIA. Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée à WEBEDIA par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA si le retard du début de la campagne concerné par le Contrat de Commande est imputable à un retard de livraison d'Éléments Techniques par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA.

4.4. Modification de commande

Toute modification de Contrat de Commande déjà confirmé (hors report prévu au 4.3) concernant les éléments publicitaires de l'Annonceur à diffuser (format, durée) ou les Conditions Commerciales (mode de vente et indicateurs de référence déterminant le volume d'impressions publicitaires à livrer, support de diffusion...) est soumise à validation préalable de WEBEDIA et susceptible d'une mise à jour, par le biais d'un nouveau Contrat de Commande, des Conditions Commerciales appliquées (tarif, majorations éventuelles, etc.).

5. LIVRAISON ET CONFORMITÉ DES MESSAGES PUBLICITAIRES

5.1. Responsabilité de l'Annonceur

5.1.1 Communication(s) Commerciale(s) : L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, garantit que la/les Communication(s) commerciale(s) comprise(s) dans les Éléments Techniques devant être insérés sur le Support commercialisé par WEBEDIA ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur applicable ni aux recommandations des autorités de régulation professionnelle compétentes sur le territoire de diffusion du Service et/ou de la/des Communications commerciales (cf. ex non exhaustifs l'Alliance Européenne pour l'Éthique en Publicité ; l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) (France) etc.), et qu'elle(s) ne comporte(nt) aucun contenu ni slogan(s) diffamatoires et/ou dommageables à l'égard de tiers.

La responsabilité de WEBEDIA ne saurait être engagée par les Communications commerciales, lesquelles sont diffusées sous la seule responsabilité de l'Annonceur. L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, reste seul responsable de la vérification de la conformité de la/lesdites Communication(s) commerciale(s) à la législation spécifique à son activité et de ses produits ou services objet de la/des Communication(s) commerciale(s), y compris la réglementation de la publicité dédiée. L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, reste en tout état de cause entièrement responsable des informations qu'il transmet à WEBEDIA quant aux noms, marques, slogans, logos, à la composition, aux qualités et aux performances de ses produits et services mis en avant dans ce cadre. À ce titre, l'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, s'engage à vérifier les allégations et images portant sur ses noms, marques, slogans, logos, produits et/ou services. L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, garantit WEBEDIA, la société éditrice du support, leurs représentants légaux respectifs et le(s) directeurs de publication des dommages et intérêts susceptibles d'être prononcés à leur encontre du fait d'une

réclamation liée au non-respect de la législation spécifique à l'activité de l'Annonceur et/ou contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations fournies par lui sur les nom(s), marque(s), logo(s), slogan(s), produits, services, opérations promotionnelles de l'Annonceur, ou dans les éléments qu'il a validé.

L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, est responsable de l'obtention préalable et à ses frais de tous les droits (droits de propriété intellectuelle dont droits patrimoniaux d'auteur, droits voisins des droits d'auteur, droits sur les signes distinctifs (marques, logos, etc.), droits sur les attributs de personnalité des personnes (voix, noms, etc.)) et autorisations nécessaires pour la diffusion en tout ou partie, directement ou indirectement, des Communications commerciales et du paiement des éventuels droits afférents et certifie qu'il dispose de ces droits. Les Communications commerciales devront être remises à WEBEDIA accompagnées des mentions imposées par la loi et/ou demandées par les ayants droit (notamment par les organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle).

Notamment, en cas d'illustration musicale, les Eléments techniques devront en outre, être remis à WEBEDIA accompagnés des mentions imposées par la loi et des renseignements qui seraient demandés à WEBEDIA, par les ayants droit et les organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle (SACEM, SDRM, SPRE, SPPF). Le prix des droits de diffusion des illustrations musicales que WEBEDIA devrait régler aux titulaires de droits propriété intellectuelle, dont les organismes de gestion collective, au titre de la diffusion des Communications commerciales incorporant les Eléments Techniques seront refacturés à l'Annonceur à prix coûtant majorés du coût de gestion précisé par le Contrat de Commande.

En contrepartie de la vente de la commercialisation des espaces publicitaires par WEBEDIA à l'Annonceur, l'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, concède à WEBEDIA, sans autre contrepartie, les droits ci-après sur la/les Communication(s) commerciale(s) : (i) les droits de représentation et de communication au public sur le Support et par tout moyen (flux de programmes,...) (ii) le droit de reproduire et, le cas échéant d'effectuer les adaptations techniques nécessaires pour les besoins de la diffusion pour l'ensemble des territoires de diffusion étant précisé que le service est accessible dans le monde entier, à des fins publicitaires, d'information et de communication, pour la durée et le plan de diffusion convenus entre les parties.

L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, garantit et s'engage à tenir quitte et indemniser WEBEDIA, ses dirigeants et directeur(s) de publication contre toute réclamation fondée sur le fait que la/les Communication(s) commerciale(s) viole(nt) les droits de tiers, la loi applicable et/ou la déontologie publicitaire et les indemniser au fil de l'eau, de toutes les conséquences en découlant y compris les dommages et intérêts ou indemnités transactionnelles et plus généralement tous frais, charges et dépenses qu'ils auraient à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais de conseils.

L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, s'engage à informer WEBEDIA dès, qu'il en a connaissance, par tout moyen écrit de toute réclamation à quelque titre que ce soit sur la/les Communication(s) commerciale(s), de manière à préserver les droits et intérêts notamment de WEBEDIA.

L'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire, s'engage à fournir des Eléments Techniques exempts de virus et/ou de tout autre élément similaire de nature à affecter le bon fonctionnement du Service et autres supports de diffusion commercialisés par WEBEDIA. En cas de piratage, l'Annonceur, le cas échéant par l'intermédiaire du Mandataire s'engage à supprimer sans délai, le ou les Elément(s) Technique(s) en cause. En tout état de cause, WEBEDIA pourra retirer, sans délai, ni préavis, tout Elément Technique piraté et/ou contenant un virus ou un élément de nature similaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts au bénéfice de WEBEDIA et de la société editrice du support. En revanche, en ce cas, l'Annonceur ne pourra bénéficier d'aucune indemnité du fait de ce retrait. WEBEDIA pourra demander à l'Annonceur une meilleure structuration de ses données, bases de données et/ou Eléments Techniques.

5.1.2 Créations : Dans le cas où l'Annonceur charge WEBEDIA de concevoir et ou fournir des Eléments techniques et/ou des créations nécessaires à la diffusion de sa/ses Communication(s) commerciale(s), les Parties conviendront des termes et conditions artistiques financières de réalisation et d'exploitation applicables par un contrat de production spécifique, étant d'ores et déjà convenu entre elles que :

1) les éléments techniques et/ou créations produits par WEBEDIA ne pourront être utilisés par l'Annonceur que, (i) pour les besoins des Communications commerciales régies par le Contrat de Commande et les Conditions Générales de Vente, (ii) lesquelles seront diffusées en exclusivité sur les supports commercialisés par WEBEDIA et (iii) uniquement dans le format, le territoire et la durée de diffusion convenus avec WEBEDIA dans le contrat de production ;
2) l'Annonceur prend en charge l'intégralité du prix et des frais taxes, droits de propriété intellectuelle afférents à la réalisation et/ou à l'exploitation des éléments dont il confie la fourniture et/ou la réalisation à WEBEDIA, dans les conditions convenues entre les parties dans le contrat spécifique de production.

5.2. Responsabilité de WEBEDIA

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur les supports de commercialisation précisés par le Contrat de Commande, consécutives ou non à un cas de Force Majeure ou un incident technique, exonèrent WEBEDIA de toute responsabilité ; l'Annonceur ou son Mandataire en sera averti par WEBEDIA. Il aura alors le choix entre un avoir du Montant Net HT restant à diffuser, et une

compensation en volume complémentaire d'impressions publicitaires sur le service prévu(s) au Contrat de Commande.

5.3. Conformité des messages publicitaires

WEBEDIA se réserve le droit de refuser l'exécution ou d'interrompre tout Contrat de Commande si les Eléments Techniques fournis :

- lui apparaissent non-conformes aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication commerciale (notamment relatifs aux secteurs interdits) ainsi qu'aux intérêts de WEBEDIA,
- lui apparaissent non-conformes à la ligne éditoriale du support commercialisé par WEBEDIA, ou ne correspondant pas au contenu du programme, de la rubrique et/ou page et/ou tous autres supports digitaux dérivés du service sur lesquels l'Annonceur souhaite voir associé sa Communication commerciale,
- si une autorité administrative demande à WEBEDIA la cessation de la diffusion,
- si une autorité compétente juge a posteriori un message non-conforme et qu'il en interdit toute nouvelle diffusion et/ou qu'il en demande son retrait.

Dans ces cas ainsi que dans tous les cas de non-conformité d'une Communication commerciale fournie au sein des Eléments Techniques, l'Annonceur sera tenu au paiement de la totalité du montant du Contrat de Commande, ainsi que, le cas échéant, des droits de propriété intellectuelle avancés, des frais techniques outre tout dédommagement, liés à la diffusion de la Communication commerciale, WEBEDIA n'étant redevable ni de compensations, ni d'indemnités envers l'Annonceur, son Mandataire ou les tiers intéressés.

Sans préjudice de la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire, WEBEDIA (cf. supra) est en droit de demander à l'Annonceur et/ou à son Mandataire tout document nécessaire à l'appréciation de la conformité des messages aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication commerciale et digitale. L'Annonceur et/ou son Mandataire s'engagent à communiquer ces éléments dans les plus brefs délais.

Toute opération de reroutage ne pourra être effectuée qu'à destination de site ou plateformes expressément agréés au préalable et par écrit par WEBEDIA. Tout site ou plateforme bénéficiant d'un reroutage et modifié sans l'accord préalable de WEBEDIA verra ce reroutage arrêté sans aucune formalité et sans dédommagement ni versement d'aucune indemnité de quelque sorte que ce soit au profit de l'Annonceur ou son Mandataire.

5.4. Livraison des Eléments Techniques et Cession de droits

L'Annonceur ou son Mandataire devront remettre à WEBEDIA, pour chaque Contrat de Commande, les Eléments Techniques correspondant, préalablement agréés par WEBEDIA, au plus tard 5 Jours avant la date de diffusion prévue sur le ou les support(s), par courrier électronique au service Ad & Delivery Solutions traffic@webedia-group.com, en intégrant le contact commercial en charge de l'Annonceur et/ou de son Mandataire en copie.

Chaque Elément Technique devra être étiqueté avec les mentions suivantes : noms de l'annonceur et de la campagne, numéro de la campagne, numéro de la campagne figurant sur le Contrat de Commande, texte du message, éléments graphiques.

En cas de remise tardive des Eléments Techniques ou de non-conformité aux caractéristiques prévues (format, contenu, qualité,...), WEBEDIA se réserve le droit de ne pas les diffuser, en tout ou partie. L'intégralité du prix des espaces et impressions réservés sera due par l'Annonceur ou son Mandataire, que les Eléments Techniques aient été ou non diffusés. En tout état de cause, aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée à WEBEDIA par l'Annonceur ou son Mandataire si un retard (début ou fin) de la campagne concernée par le Contrat de Commande est imputable à un retard de livraison d'Eléments Techniques par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA.

Pour les besoins des présentes, l'Annonceur octroie à WEBEDIA une licence de reproduction, représentation, modification et d'utilisation de tous les Eléments Techniques qu'il fournit et notamment de ses données, de ses bases de données et/ou de ses flux de données et ce, pour le monde entier, à titre non exclusif, cessible et pour la durée du Contrat de Commande.

6. DIFFUSION DES MESSAGES PUBLICITAIRES

WEBEDIA exécute les Contrats de Commande conformément aux informations mentionnées dans ces documents et le plan de diffusion qui sera convenu, étant entendu que les impressions publicitaires standard sur une page internet commercialisée par WEBEDIA ont une durée de 25 secondes.

Au-delà de cette durée, un nouvel appel publicitaire est réalisé, entraînant l'affichage d'une nouvelle impression qui peut, le cas échéant, être attribuée à un annonceur différent de celui de l'impression précédente.

7. TAGS, COOKIES ET TRACEURS

WEBEDIA attache une importance particulière au respect de la réglementation relative à la vie privée et à la protection des données personnelles, telle que régie par les recommandations de la CNIL pour la France et du Comité Européen de la Protection des Données, la jurisprudence en l'état, la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Directive 2002/58/CE "ePrivacy", le Règlement "RGPD" 2016/679 général relatif à la protection des données personnelle du 26 avril 2016 et les lois locales dans l'Union Européenne (ensemble désigné dans les présentes CGV, la «**Réglementation Données Personnelles**»).

7.1. Respect de la réglementation applicable à la protection des données et aux cookies

Conformément à la Réglementation Données Personnelles, les cookies sont séparés en catégories relatives aux finalités (statistiques / réseaux sociaux / mesures d'efficacité, publicité / ciblage publicitaire) pour lesquelles il doit être recueilli un consentement univoque, libre et éclairé de la part de l'Internaute. Il est rappelé que WEBEDIA et l'Annonceur sont responsables de traitement conjoints pour déterminer les moyens à l'origine des opérations de dépôt de tags, cookies et autres traceurs permettant la collecte et communication par transmission des données à caractère personnel des visiteurs des sites Internet de WEBEDIA. La circonstance que WEBEDIA n'a pas elle-même accès aux données à caractère personnel collectées et transmises à l'Annonceur ou son Mandataire avec lequel il détermine, conjointement, les moyens et les finalités du traitement des données à caractère personnel, ne fait pas obstacle à ce qu'elle puisse présenter la qualité de responsable de traitement.

L'Annonceur s'engage tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte de tout éventuel prestataire et/ou mandataire et sous-traitants à respecter l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et/ou déontologiques respectives à la protection des données des utilisateurs (en ce compris le ciblage comportemental) existantes et s'engage de manière générale à sécuriser leurs données. L'Annonceur et le Mandataire s'engagent chacun à avoir intégré l'ensemble des dispositions de la Réglementation Données Personnelles en interne et avoir, documenté l'ensemble des procédures relatives, procédé à la mise en place des dispositifs de sécurité nécessaires notamment en relation avec les présentes, avoir nourri le registre d'activités, et, le cas échéant, avoir nommé un DPO, outre faire appel à des sous-traitants de confiance. En outre, en cas de modification des règles applicables relatives à la protection des données en cours d'année, l'Annonceur s'engage à s'y conformer.

En aucun cas, les tags, cookies et autres traceurs similaires insérés dans les Éléments Techniques fournis par l'Annonceur ou son Mandataire ne pourront collecter des données personnelles au sens de la définition donnée par la Réglementation Données Personnelles, sans l'autorisation de WEBEDIA. Ainsi, avant tout dépôt de tag, cookie ou autres traceurs, l'Annonceur ou son Mandataire devra porter à la connaissance de WEBEDIA tout élément utile relatif :

- aux caractéristiques techniques des traceurs déposés,
- au type d'informations collectées par l'intermédiaire des traceurs,
- à la finalité de la collecte d'information effectuée par l'intermédiaire des traceurs,
- au(x) destinataire(s) des informations collectées par l'intermédiaire des traceurs,
- à la durée de vie des traceurs sur le terminal des Internaute(s) (étant précisé que les traceurs déposés ne devront pas pouvoir être conservés sur les terminaux des Internaute(s) au-delà de la durée légale de vie des traceurs conformément à la Réglementation Données Personnelles,
- au lieu d'hébergement et de stockage des données, étant entendu qu'à la date de signature des présentes CGV, l'Annonceur s'engage à recourir exclusivement à des moyens de traitement de données situés sur le territoire d'un pays membre de l'Espace Économique Européen. Ainsi, dans le cadre de la transmission des données entre WEBEDIA et l'Annonceur, les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni transférer les données, même à des fins de transit ou au moyen d'un accès distant, à un tiers ou un sous-traitant opérant dans un pays situé en dehors de l'Espace Économique Européen, de sorte que WEBEDIA ne saurait être considérée comme "exportateur" des données au sens de la décision de la Commission européenne (2021/914/CE). Dans l'hypothèse où l'Annonceur souhaiterait recourir à des moyens de traitement situés dans un pays ne présentant pas un niveau adéquat de protection, il s'engage au préalable à obtenir l'autorisation écrite de WEBEDIA, les Parties devant alors négocier de bonne foi et signer les clauses contractuelles types adoptées le 4 juin 2021 par la décision 2021/914 de la Commission européenne et encadrant le transfert entre deux responsables de traitement (Module 1).

WEBEDIA s'engage à (i) informer les utilisateurs et à leur permettre de donner préalablement leur consentement au dépôt et/ou traitement de catégories de cookies sur leurs terminaux et (ii) gérer les choix des Internaute(s), notamment en cas de refus du dépôt de cookies. Dans ce cadre, l'Annonceur s'engage à ne pas collecter des données sensibles, ni des informations permettant d'obtenir par inférence une telle catégorisation au sens de la Réglementation Données Personnelles, de tout ou partie de l'audience des sites de WEBEDIA.

L'Annonceur assumera toutes les conséquences directes ou indirectes pouvant découler du non-respect de ces dispositions, sans que la responsabilité de WEBEDIA ne puisse être recherchée. Ainsi, sans préjudice des autres dispositions des présentes, si pendant la diffusion d'une Communication commerciale, WEBEDIA constate une violation du présent article, WEBEDIA se réserve le droit, sans que l'Annonceur ou son Mandataire ne puisse réclamer une quelconque indemnité et sans préjudice des autres droits de WEBEDIA, de :

- demander à l'Annonceur ou son Mandataire qu'il modifie ou désactive ou fasse désactiver les tags, cookies et autres traceurs insérés dans les créations publicitaires, sans délai ;
- suspendre la campagne jusqu'à réception du message publicitaire sans tag, cookie ou autres traceurs. Dans cette hypothèse, l'Annonceur sera tenu des frais techniques et de tout dédommagement éventuel lié au dépôt ou au traitement du tag, cookie ou autres traceurs concerné(s), sans préjudice de tous dommages et intérêts et frais d'avocats dont le remboursement pourrait être réclamer en justice par WEBEDIA du fait de tout manquement aux obligations de l'Annonceur.

Il est exclu que WEBEDIA détermine les finalités et les moyens des opérations de traitement de données à caractère personnel ultérieures, effectuées ultérieurement

par l'Annonceur, après leur transmission à cette dernière, de sorte que WEBEDIA ne saurait être considérée comme étant responsable de ces opérations.

L'Annonceur s'engage à vérifier que les données personnelles traitées sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont recueillies ou ultérieurement traitées (principe de minimisation). Chaque Partie s'engage à ne pas conserver les données personnelles au-delà de la durée de conservation nécessaire à la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

WEBEDIA s'engage à traiter les demandes d'exercice de droit des personnes concernées relatives aux traitements effectués sur les sites Internet de WEBEDIA et à transmettre à l'Annonceur toute demande relative aux traitements ultérieurs effectués par l'Annonceur. Les Parties s'engagent à apporter toute assistance nécessaire à l'autre Partie dans le traitement des demandes.

Chaque Partie s'assure que tout sous-traitant engagé dans la mise en œuvre des traitements de données personnelles présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de maintenir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles. Chaque Partie demeure pleinement responsable devant l'autre Partie de l'exécution par ses sous-traitants des obligations qui lui incombent.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la destruction, la perte, l'altération, la diffusion accidentelle(s) ou illicite, ou l'accès non autorisé aux données personnelles.

En cas de constatation d'une violation de données personnelles par l'une des Parties, les Parties s'informent sans délai de la violation et déterminent ensemble la nécessité de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente et, le cas échéant, aux personnes concernées. En cas de désaccord persistant au-delà de 48 heures après la constatation de la violation, la position de WEBEDIA prévaudra. La Partie désignée comme responsable de la notification par les Parties s'engage à effectuer les notifications nécessaires conformément à la Réglementation Données Personnelles. Dans l'hypothèse où les Parties seraient toutes deux soumises à une obligation de notification à l'autorité de contrôle, une coordination devra être assurée entre les Parties quant à la cohérence du contenu et aux délais des différentes notifications.

7.2. Référence des statistiques de campagne

Il est expressément convenu que les données collectées au moyen de cookies, tags, traceurs par l'Annonceur sur ses Éléments Techniques n'ont qu'un caractère informatif, et que seules les statistiques de diffusion des campagnes fournies par le ou les outil(s) de WEBEDIA font foi entre les Parties dans le calcul de la volumétrie des Communications commerciales et impressions diffusées sur le service, ainsi que les taux de visibilité, de complétion, ou les taux d'impression sur cibles sociodémographiques.

7.3. Cookies, tags, traceurs ayant pour seule finalité le comptage des impressions, la mesure du taux de visibilité, ou la définition du profil sociodémographique des exposés à la campagne

WEBEDIA devra être informée par l'Annonceur ou son Mandataire, au moment de la négociation du Contrat de Commande, de l'insertion de tags, cookies ou autres traceurs similaires au sein des Éléments Techniques ayant pour seule finalité la mesure de l'efficacité de la Communication commerciale : comptage des impressions, taux de visibilité à l'écran (via des technologies tierces telles que Integral AdScience, Metrics, MOAT, Maxifier...), ou définition du profil sociodémographique des exposés (via des technologies tierces telles que Nielsen DAR, ou comScore VCE, Mediarithmics). Le transfert de ces données à quelque tiers que ce soit n'est pas autorisé, sauf à WEBEDIA si une demande est faite en ce sens à l'Annonceur ou son Mandataire.

L'Annonceur ou son Mandataire sera responsable du bon fonctionnement de ces outils de dépôt de cookies, tags, et/ou traceurs et s'engage notamment à remédier dans les plus brefs délais à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par WEBEDIA.

7.4. Cookies, tags, traceurs ayant d'autre(s) finalité(s) que les seuls comptages des impressions, mesure du taux de visibilité, ou définition du profil sociodémographique des exposés à la Communication commerciale

Toute insertion de cookies, tags ou autres traceurs dans les Éléments Techniques remis à WEBEDIA et/ou insérés dans les supports digitaux commercialisés par WEBEDIA, visant à recueillir quelque donnée que ce soit, et ayant d'autres finalités que le comptage des impressions, le taux de visibilité à l'écran (via des technologies tierces telles que Integral AdScience, Metrics, MOAT, Maxifier...), ou la définition du profil sociodémographique des exposés (via des technologies tierces telles que Nielsen DAR, ou comScore VCE, Mediarithmics) est interdite, sauf à obtenir l'accord exprès préalable et écrit de WEBEDIA. La demande d'autorisation devra détailler l'ensemble des finalités des cookies et autres traceurs dont l'insertion au sein des Éléments Techniques est sollicitée, les types de données collectées par ces traceurs, leur durée de conservation et les destinataires de ces données.

8. CONDITIONS DE DIFFUSION ET RÉCLAMATIONS

8.1. WEBEDIA pourra adresser un bilan comprenant les justificatifs de diffusion à l'Annonceur ou à son Mandataire après la fin de l'exécution d'un Contrat de Commande. Toute réclamation notamment sur les aspects techniques de la diffusion du message ou le décompte doit être, sous peine d'irrecevabilité, transmise par email au contact commercial en charge de l'Annonceur et/ou de son Mandataire ainsi qu'au service Ad & Delivery Solutions à traffic@webedia-group.com, et indiquer précisément les griefs reprochés. Cette requête ne peut être

recevable que si le Bon de commande prévoyait spécifiquement un engagement de performance et doit être adressée dans les 5 Jours suivant l'envoi du bilan faute de quoi, elle ne sera pas prise en considération. Aucune réclamation, concernant les retombées commerciales, l'environnement publicitaire des Communications commerciales ne pourra être prise en compte. WEBEDIA comme la société éditrice du support excluent toute responsabilité à ce titre.

8.2. Il est rappelé que peuvent être modifiées les insertions en fonction des exigences techniques ou de la programmation (actualité, événement sportif ou autre...) ou à la suite de circonstances placées hors de son contrôle, sans que sa responsabilité ni celle de WEBEDIA puisse être mise en cause. Le défaut de diffusion ne donnera droit à aucune compensation, et pourra autant que possible faire l'objet d'une nouvelle commande de plan pour laquelle seules les diffusions effectuées seront facturées par WEBEDIA.

8.3. Dans tous les cas aucune contestation ne pourra être émise par l'Annonceur et son Mandataire, si l'insertion publicitaire dans lequel la Communication commerciale a été diffusée, a respecté le plan média signé par l'Annonceur ou son Mandataire, étant rappelé que les intitulés d'horaires de diffusion des programmes parrainables ainsi que du dispositif de diffusion des bandes annonces ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent aucune garantie d'horaire de diffusion. Le décalage ou la modification de l'horaire de diffusion est sans incidence sur la bonne exécution du Contrat de commande et l'Annonceur restera redevable du montant intégral du prix convenu.

8.4. La facturation de la Communication commerciale diffusée interviendra sur la base du tarif appliqué à la tranche horaire de démarrage de l'écran publicitaire. En cas de contestation, l'horaire de démarrage de l'écran publicitaire figurant sur les justificatifs de diffusion fera foi. En cas de glissement d'écran publicitaire dans une tranche horaire ne figurant pas sur le plan média, l'audience prise en compte sera celle de la tranche horaire de diffusion. En cas de contestation, l'horodatage de l'antenne fera foi.

8.5. WEBEDIA apprécie à sa seule discrétion les programmes diffusés sur les supports, leurs horaires de programmation, les écrans publicitaires, du format et de l'ordre de passage et d'insertion des Communications commerciales susceptibles d'être diffusées et se réserve la possibilité de les modifier. Aucune exclusivité n'est réservée à un Annonceur sous quelque forme que ce soit. WEBEDIA se réserve le droit de refuser, sans avoir à en justifier et sans versement d'indemnités, la commande de Communications commerciales qu'elle estimerait contraire à la ligne éditoriale de son service et/ou de ses programmes et plus généralement à ses activités, dont elle est seule juge, ou encore dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession, et/ou susceptibles de porter atteinte à la réglementation applicable en matière de communications commerciales, de l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des internautes visualisant le service.

8.6. Les messages pouvant entraîner une confusion entre la Communication commerciale et les programmes diffusés par WEBEDIA doivent lui être soumis au moins 10 jours avant le début de la diffusion.

9. FACTURATION ET PAIEMENT

Sans préjudice des dispositions applicables aux Conditions Générales, WEBEDIA délivre les factures et avoirs mensuellement, au fil de l'avancement de la prestation (ou, par exception spécifié par écrit par les Parties, au jour de fin de campagne), avec un exemplaire conforme à l'original à l'adresse du Mandataire expressément habilité pour le règlement, conformément à la confirmation de mandat. L'Annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement des ordres, des frais éventuels correspondants (frais de virement international, taxes, etc.) et reste redevable du règlement à défaut de paiement du Mandataire qu'il aurait désigné.

La livraison des Services, est considérée aux présentes Conditions Spécifiques comme réalisée au premier jour de diffusion des Communications Commerciales prévues au Contrat de Commande.

L'Annonceur et le Mandataire sont solidairement et conjointement responsables du paiement intégral des factures. Dans le cas où le Mandataire aurait réglé WEBEDIA, il ne pourrait revenir sur son paiement au cas où l'Annonceur ne l'aurait finalement pas payé lui-même.

Tout paiement sous forme d'échange ne donne pas lieu à l'application des conditions de paiement et facturation prévues par le présent article et fera l'objet d'un contrat spécifique d'échange.

10. SUSPENSION / RESILIATION ANTICIPEE

Si WEBEDIA reçoit des plaintes concernant l'Annonceur, le Mandataire, les Eléments Techniques et/ou si l'un de celui-ci viole une disposition des présentes, WEBEDIA pourra, à son choix et sans préjudice de ses autres droits, suspendre ou résilier le présent contrat immédiatement, de plein droit et sans intervention judiciaire, sur notification écrite adressée à l'Annonceur et au Mandataire le cas échéant. De plus, en cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations, la Partie non défaillante, sans préjudice de tout autre recours ou action qu'elle pourrait exercer, pourra résilier de plein droit et sans formalité supplémentaire, le Contrat de Commande à l'expiration d'un délai de huit (8) jours suivant l'expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet. La résiliation ne libère pas l'Annonceur du paiement des sommes dues, ni des obligations au titre des garanties et de la confidentialité.

11. DIVERS

En cas d'application de la loi du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin », l'Annonceur (et le cas échéant, le Mandataire) communiquera sans délai toute information utile à

WEBEDIA et l'assistera dans ce cadre. Ainsi, à ce titre, en cas de mandataire, payant ou non, l'Annonceur fournira spontanément les coordonnées détaillées et conformes à la loi Sapin, des autres intervenants. En cas de mandataire non payant, le Mandataire fournira immédiatement les coordonnées du client final (Annonceur), notamment aux fins de paiement des factures. Le Mandataire restera solidaire du paiement des factures de l'Annonceur.

Les documents électroniques et notamment les emails feront preuve entre les Parties, sous réserve que puisse être identifiée la personne dont ils émanent. Les Parties reconnaissent que les données et informations recueillies par WEBEDIA sur ses serveurs, matériels et équipements feront également preuve entre les parties.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX COMMANDES DE CONTENUS

Préambule

Si applicables, les Conditions Spécifiques des Services suivantes complètent les Conditions Générales et Particulières WEBEDIA. Les dispositions des Conditions Générales et Particulières WEBEDIA non modifiées par les Conditions Spécifiques suivantes demeurent pleinement applicables.

1. DÉFINITIONS

Contenu(s) : tout contenu créé par WEBEDIA, publicitaire et/ou promotionnel ou non, diffusé, dans le respect de la législation et réglementation en vigueur, notamment au sein d'espaces publicitaires, ou hors espaces publicitaires, tels que notamment des contenus sponsorisés, des placements de produits, des opérations de parrainage et/ou la production de contenus dits de « brand content » associés et/ou intégrés aux programmes visés par les Services et diffusés via le(s) Support(s).

Éléments Techniques : ensemble du matériel (fichiers images, vidéos, textes) à fournir par le Client ou son Mandataire à WEBEDIA pour diffusion sur le Support ou pour création d'espaces dédiés sur le support, et respectant les spécifications techniques fournies sur <http://specs.webedia.fr/> et les dispositions prévues aux présentes.

Mandataire : tout intermédiaire professionnel qui intervient pour le compte et au nom d'un Client pour commander la création et/ou la production des Contenus à Webedia et/ou tous tiers producteurs qu'elle se substituerait, en vertu d'un contrat de mandat écrit. Une attestation de mandat devra être fournie à WEBEDIA dès remise de l'ordre. WEBEDIA ne sera pas tenue d'exécuter une commande ou un ordre de production non signé par le Client ou son Mandataire ou passé par un Mandataire dont le mandat n'a pas été justifié.

Montant Net Tarifaire Hors Taxe (« Net HT ») : désigne le prix d'insertion brut payant et s'il y a lieu de création, après déduction de toute remise, et avant application de tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité, à la charge du Client.

Offre de Production : ensemble des Services proposés aux Clients, et relatifs à la conception, création, réalisation et production des Contenus commandés par le Client ou son Mandataire à WEBEDIA.

Support : tout support de diffusion des Contenus tels que prévus aux Conditions Particulières.

2. OBJET

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à la commande par le Client ou son Mandataire de la conception, création, réalisation et production de Contenus destinées à être diffusées au sein des Supports.

3. CONTRATS DE COMMANDE OU ORDRES DE PRODUCTION

3.1. Toute commande relative à une Offre de Production proposée par WEBEDIA doit faire l'objet d'un Contrat Webedia signé par le Client ou son Mandataire le cas échéant.

Le Contrat Webedia doit être confirmé par l'apposition du cachet et de la signature du Client ou de son Mandataire agissant au nom et pour le compte du Client, et adressés par courrier électronique à WEBEDIA au contact commercial habituel de du Client ou du Mandataire à compter de leur date de signature de sorte à permettre à WEBEDIA de mettre en œuvre et livrer les Contenus commandés dans le respect du calendrier fixé de concert et tel que relatif au plan de diffusion des Contenus.

Tout retard dans l'envoi de la confirmation écrite au regard des conditions exposées ci-dessus entraînera automatiquement et pour une durée équivalente le report du calendrier de réalisation des Contenus commandés. A défaut de réception par WEBEDIA d'une confirmation écrite, WEBEDIA aura la faculté de ne pas prendre en compte la commande et recouvrira en tout état de cause de plein droit la libre disponibilité des espaces publicitaires ou des impressions préalablement réservés qui pourront être affectés à tout autre Client.

Seuls les Contrats signés par le Client ou son Mandataire seront pris en compte. Toutefois, WEBEDIA pourra, à son entière discrétion, prendre en compte des commandes émises par un Client ou un Mandataire agissant au nom et pour le compte du Client, si l'intention de conclure le contrat conformément aux Conditions Particulières et CGV est manifeste. Par intention manifeste de conclure ledit contrat, il convient d'entendre la livraison des Éléments Techniques, et/ou le paiement opéré par le Client ou son Mandataire s'il y est habilité, du tarif prévu par la commande au titre, d'une part, des Services et, d'autre part, de la réservation des espaces publicitaires.

3.2. Report de commande

Tout report d'une commande déjà confirmée doit impérativement faire l'objet d'une notification par courrier électronique auprès du contact commercial en charge du Client ou de son Mandataire, et ne prendra effet qu'à compter de sa réception par WEBEDIA. Dans le cas d'une demande de report, pour une réception de la demande au moins cinq (5) jours de la date de démarrage prévue, WEBEDIA facturera un dédit de 35% du Net HT de la commande, sans préjudice de surcoûts additionnels induits par le report (ex modifications plan de diffusion, disponibilité des réalisateurs, lieux de tournage, artistes comédiens etc.). Aucune demande de report reçue par WEBEDIA à moins de cinq (5) jours précédant la date de démarrage de la commande prévue ne sera acceptée par WEBEDIA.

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée à WEBEDIA par le Client ou son Mandataire à WEBEDIA si le retard du début de la campagne concernée par la Commande est imputable à un retard de livraison d'Éléments Techniques par le Client ou son Mandataire à WEBEDIA.

3.3. Modification et Livraison de la Commande

Toute modification de la commande déjà confirmée concernant les éléments du Client et/ou les Contenus à diffuser (format, durée, minutage, artistes, etc...) est soumise à validation préalable de WEBEDIA et révision des conditions, notamment financières et s'il y a lieu artistiques, formalisée par avenant au Contrat de commande (tarif, majorations éventuelles, etc.).

WEBEDIA s'engage à livrer la commande conformément au synopsis, scénario, story board, cahier des charges annexés aux Conditions Particulières et validé par le Client lors des réunions de pré-production.

WEBEDIA soumettra au Client une proposition de montage final, qu'il sera en droit d'accepter ou non. Toute publication de Contenu est soumise à l'approbation préalable et raisonnable du Client. Le Client dispose d'un délai de 3 (trois) jours calendaires pour notifier, par écrit, à WEBEDIA son approbation ou son rejet du Contenu soumis. En l'absence d'approbation par le Client dans le délai convenu, les Contenus sont considérés comme acceptés. En cas de rejet du Contenu, le Client devra motiver précisément son refus, de manière à ce que WEBEDIA soit en mesure d'adapter au mieux le Contenu pour une seconde et unique itération supplémentaire de validation dans le même délai que celui visé précédemment. Le refus doit être uniquement en lien avec le non-respect du brief commercial transmis par le Client suffisamment en amont de la production des Contenus.

La commande sera réputée achevée et livrée à la date d'acceptation sans réserve de la version définitive par le Client. Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à s'entendre sur une version finale de la commande malgré les modifications apportées par WEBEDIA, il est entendu que le Client ne pourra pas exiger le remboursement des sommes d'ores et déjà versées qui resteront définitivement acquises à WEBEDIA.

Le Contenu pourra être exploité par le Client, conformément aux dispositions des Conditions Spécifiques, sauf meilleur accord aux termes des Conditions Particulières.

3.4. Indépendance éditoriale Dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur (notamment en matière de publicité, de parrainage), le Client reconnaît et accepte que lorsque les Services comportent des contenus éditoriaux, WEBEDIA reste totalement indépendant. Le contenu éditorial et la programmation des Services parrainés ne doivent en aucun cas être influencés par le Client pour porter atteinte à l'indépendance éditoriale de WEBEDIA et/ou le cas échéant du créateur de contenu (par exemple : talents, influenceurs).

4. LIVRAISON ET CONFORMITÉ DES CONTENUS

4.1. Responsabilité du Client

4.1.1 Contenus réalisés à partir des Éléments Techniques fournis par le Client ou son Mandataire :

(a) Le Client et son Mandataire garantissent que les Éléments Techniques ne contreviendront à aucun droit, règle ou législation en vigueur applicable ni aux recommandations des autorités de régulation professionnelle compétentes sur le territoire de diffusion du Service et/ou des Contenus (cf. ex non exhaustifs l'Alliance Européenne pour l'Ethique en Publicité, l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) (France) etc.), et qu'elle(s) ne comporte(nt) aucun contenu ni slogan(s) diffamatoires et/ou dommageables à l'égard des tiers. La responsabilité de WEBEDIA ni de ses affiliés ne saurait être engagée par les Contenus, lesquelles sont diffusées sous la seule responsabilité du Client.

(b) D'une manière générale, en ce compris si les Services commandés par le Client incluaient la conception et la réalisation par WEBEDIA de Contenus, le Client reste seul responsable de la vérification de la conformité desdits Contenus à la législation spécifique à son activité et de ses produits ou services objet des Contenus, y compris la réglementation de la publicité dédiée. Le Client reste en tout état de cause entièrement responsable des informations qu'il transmet à WEBEDIA quant aux noms, marques, slogans, logos, à la composition, aux qualités et aux performances de ses produits et services mis en avant dans ce cadre. À ce titre, le Client s'engage à vérifier les allégations et images portant sur ses noms, marques, slogans, logos, produits et/ou services. Le Client garantit WEBEDIA et ses affiliés, leurs représentants légaux respectifs et le(s) directeurs de publication des dommages et intérêts susceptibles d'être prononcés à leur encontre du fait d'une réclamation liée au non-respect de la législation spécifique à l'activité du Client et/ou contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations fournies par lui sur les noms, marque(s), logo(s), slogan(s), produits, services, opérations promotionnelles du Client, ou dans les éléments qu'il a validé.

(c) En cas de fourniture par le Client des Éléments Techniques, celui-ci est seul responsable de l'obtention préalable et à ses frais de tous les droits (droits de propriété intellectuelle dont droits patrimoniaux d'auteur, droits voisins des droits d'auteur, droits sur les signes distinctifs (marques, logos, etc.), droits sur les attributs de personnalité des personnes (voix, noms, etc.) et autorisations nécessaires pour la diffusion en tout ou partie, directement ou indirectement, des Contenus et du paiement des éventuels droits afférents et certifie qu'il dispose desdits droits. Les Éléments Techniques devront être remis à WEBEDIA accompagnés des mentions imposées par la loi et/ou demandées par les ayants droit (notamment par les organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle).

(d) De même et notamment, en cas d'illustration musicale, les Éléments Techniques devront en outre, être remis à WEBEDIA accompagnés des mentions imposées par la loi et des renseignements qui seraient demandés à WEBEDIA, par les ayants droit et les organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle (SACEM, SDRM, SPRE, SSCP, SPFF). Le prix des droits de diffusion des illustrations musicales que WEBEDIA devrait régler aux titulaires de droits propriété intellectuelle, dont les organismes de gestion collective, au titre de la diffusion des Contenus incorporant les Éléments Techniques seront refacturés au Client à prix coûtant majorés du coût de gestion précisé par le Bon de commande.

(e) Pour les besoins de la réalisation et de la diffusion des Contenus incorporant les Éléments Techniques, le Client concède à WEBEDIA, sans autre contrepartie, les droits ci-après sur lesdits Éléments Techniques et sur les Contenus : (i) les droits de représentation et de communication au public sur les supports de diffusion utilisés par WEBEDIA dans le cadre du plan de diffusion convenu avec le Client par tout moyen (flux de programmes,...) (ii) le droit de reproduire et, le cas échéant d'effectuer les adaptations techniques nécessaires pour les besoins de la réalisation et de la diffusion pour l'ensemble des territoires de diffusion étant précisé que notamment les Supports sont accessibles dans le monde entier, à des fins publicitaires, d'information et de communication, pour la durée et le plan de diffusion convenus entre les parties.

(f) le Client garantit et s'engage à tenir quitte et indemnise WEBEDIA et ses affiliés, leurs dirigeants respectifs et le(s) directeur(s) de publication contre toute réclamation fondée sur le fait que les Éléments Techniques violeraient les droits de tiers, la loi applicable et/ou la déontologie publicitaire et les indemniseront au fil de l'eau, de toutes les conséquences en découlant y compris les dommages et intérêts ou indemnités transactionnelles et plus généralement tous frais, charges et dépenses qu'ils auraient à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais de conseils.

Le Client s'engage à informer WEBEDIA, dès qu'il en a connaissance, par tout moyen écrit de toute réclamation à quelque titre que ce soit sur les Contenus, de manière à préserver les droits et intérêts notamment de WEBEDIA et de ses affiliés.

(g) Le Client ou son Mandataire devront remettre à WEBEDIA, pour chaque Bon de Commande confirmé, les Éléments Techniques correspondants, préalablement agréés par WEBEDIA, au plus tard vingt (20) jours avant la date de réalisation de la commande par courrier électronique en intégrant le contact commercial en charge du Client et/ou de son Mandataire en copie.

Chaque Élément Technique devra être étiqueté avec les mentions suivantes : noms du Client et de la commande, numéro de la commande figurant sur le Bon de Commande, texte du Contenu, éléments graphiques.

En cas de remise tardive des Éléments Techniques ou de non-conformité aux caractéristiques prévues (format, contenu, qualité, ...), WEBEDIA se réserve le droit de ne pas les incorporer en tout ou partie dans les Contenus. L'intégralité du prix du Bon de commande demeurera due par le Client ou son Mandataire. En tout état de cause, aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée à WEBEDIA par le Client ou son Mandataire si un retard (début ou fin) de la campagne concernée par la commande est imputable à un retard de livraison d'Éléments Techniques par le Client ou son Mandataire à WEBEDIA.

Pour les besoins des présentes, le Client octroie à WEBEDIA une licence de reproduction, représentation, modification et d'utilisation de tous les Éléments Techniques qu'il fournit et notamment de ses données, de ses bases de données et/ou de ses flux de données et ce, pour le monde entier, à titre non exclusif, cessible et pour la durée du Bon de Commande confirmé.

Le Client s'engage à fournir des Éléments Techniques exempts de virus et/ou de tout autre élément similaire de nature à affecter le bon fonctionnement du Service et autres supports de diffusion commercialisés par WEBEDIA. En cas de piratage, le Client s'engage à supprimer sans délai, le ou les Élément(s) Technique(s) en cause. En tout état de cause, WEBEDIA pourra retirer, sans délai, ni préavis, tout Élément Technique piraté et/ou contenant un virus ou un élément de nature similaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts au bénéfice de WEBEDIA et ses affiliés. En revanche, dans ce cas, le Client ne pourra bénéficier d'aucune indemnité du fait de ce retrait. WEBEDIA pourra demander au Client une meilleure structuration de ses données, bases de données et/ou Éléments Techniques.

4.1.2 Créations : Les conditions artistiques et financières relatives à la création par WEBEDIA ou tous tiers qu'elle se substituerait de tous éléments techniques et/ou de l'intégralité du contenu graphique ou audiovisuel composant les Contenus commandés par le Client seront spécifiées par les Conditions Particulières et régies également par les présentes Conditions Spécifiques. A ce titre, les parties conviennent d'ores et déjà que, sauf meilleur accord stipulé aux Conditions Particulières, :

- les Contenus conçus et produits par WEBEDIA ou par tous tiers qu'elle se substituerait ne pourront être utilisés par le Client que, (i) pour les besoins commandés, (ii) et uniquement dans le format, les Supports, le territoire et la durée de diffusion convenus avec WEBEDIA dans les Conditions Particulières ;
- le Client prend en charge l'intégralité du Net H.T et des frais, taxes, droits de propriété intellectuelle afférents à la réalisation et aux exploitations Créations, tels que prévues aux Conditions Particulières. WEBEDIA fournira à au Client, à la livraison du Contenu concerné, tous documents récapitulatifs permettant l'identification des titulaires de droits d'auteurs et de droits voisins du droit d'auteur afin de permettre au Client de respecter ses obligations de déclaration et de paiement auprès des ayants-droits et organismes de gestion collective compétents.

4.1.3 Jeux et Dotations : Tout contenu associé à un jeu (loteries promotionnelles légalement autorisées, concours...) implique, à titre d'obligation de résultat, au Client qu'il fournisse à WEBEDIA, dans les délais et sous toutes les garanties requises, les dotations prévues ou à en régler le prix. La nature et le nombre de dotations offertes dans le cadre d'un Jeu sont déterminés d'un commun accord entre les parties.

Le Client garantit la sécurité et l'absence de défaut des dotations et de leur emballage qu'il fournit au sens des lois et règlements applicables. En cas de défaillance du Client pour quelque motif que ce soit, WEBEDIA aura, en cas de lettre de mise en demeure adressée au Client par recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse passée huit (8) jours suivant sa date de première présentation, de fournir ou faire fournir par un tiers les dotations aux gagnants et de facturer au Client l'ensemble des coûts et frais engagés à cette fin. Le Client devra régler ces frais sans délai, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire. Tout accès du Client aux données d'identification des gagnants ne lui donnera aucun droit d'utilisation et sera soumis au respect des dispositions énoncées au Contrat. Toute divulgation ou citation des gagnants par le Client ou ses prestataires (y compris uniquement la première lettre de leur nom et prénom) est interdite même aux fins de promotion du Jeu, sauf accord préalable et spécifique des personnes concernées, de WEBEDIA et de toute éventuelle société organisatrice du Jeu.

4.1.4 Paid Media : Sauf mention contraire dans le Bon de Commande, il est d'ores et déjà entendu entre les Parties que le Client n'est pas autorisé à réaliser un plan d'amplification médiatique ou "paid media" des Contenus. On entend par plan d'amplification médiatique ou "paid media" (étant entendu comme tout dispositif payant, tel que prévu par les outils des plateformes afin de permettre de maximiser le nombre de vues ou de personnes accédant à des publications, notamment via les outils des plateformes en ligne).

4.2. Responsabilité de WEBEDIA

4.2.1 Délivrance du Contenu

WEBEDIA s'engage à créer pour le Client un Contenu exploitable et diffusable sur les Supports précisés par le Bon de Commande.

WEBEDIA déclare et certifie être détentrice des droits d'exploitation attachés au(x) Contenu(s) nécessaires aux exploitations visées aux présentes. À cet égard, WEBEDIA certifie que, pour la bonne exécution des présentes et sous réserve du respect par Client de ses obligations de paiement telles qu'énoncées au Bon de Commande, elle fera son affaire de l'intégralité des rémunérations dues aux auteurs et aux comédiens, notamment au titre de la reproduction, de la communication et de la mise à disposition du public pour l'ensemble des droits visés aux présentes, et qu'elle conclura tous les contrats et obtiendra toutes les autorisations nécessaires de ces derniers.

Sous réserve du parfait respect par le Client de ses obligations, WEBEDIA garantit le Client contre toutes réclamations, notamment financières, pouvant émaner des ayants-droits et ce dans la limite du plafond de responsabilité prévu aux présentes CGV.

La garantie accordée par WEBEDIA au titre de la clause ci-dessus est soumise à la condition que le Client informe WEBEDIA par écrit de toute réclamation dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du moment où le Client en a eu connaissance. À défaut de respecter ce délai de notification ou dans le cas où le Client prendrait directement en charge la défense de ladite réclamation sans en notifier WEBEDIA, le Client ne pourra prétendre à aucune garantie ou indemnisation au titre de la réclamation et devra prendre totalement en charge l'ensemble des coûts et frais y afférent. En outre, WEBEDIA se réserve le droit exclusif d'assurer la gestion complète de la défense dans le cadre de ladite réclamation, y compris le choix des conseils juridiques et la conduite des négociations ou procédures. Le Client s'engage à fournir à WEBEDIA toute l'assistance nécessaire pour la défense de ses intérêts.

4.2.2 Conformité des Éléments Techniques

WEBEDIA se réserve le droit de refuser l'exécution ou d'interrompre tout Bon de Commande si les Éléments Techniques fournis :

- lui apparaissent non-conformes aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication prévue (notamment relatifs aux secteurs interdits) ainsi qu'aux intérêts de WEBEDIA,
- lui apparaissent non-conformes à la ligne éditoriale du service édité par WEBEDIA et des supports commercialisés par WEBEDIA, ou ne correspondant pas au contenu du programme, de la rubrique et/ou page et/ou tous autres supports digitaux dérivés du Service sur lesquels le Client souhaite voir associer le Contenu,
- si une autorité administrative demande la cessation de la diffusion,
- si une autorité compétente juge a posteriori le Contenu non-conforme et qu'il en interdit toute nouvelle diffusion et/ou qu'il en demande son retrait.

Dans ces cas ainsi que dans tous les cas de non-conformité des Éléments Techniques incorporés au Contenu, le Client sera tenu au paiement de la totalité du montant du Bon de Commande, ainsi que, le cas échéant, des droits de propriété intellectuelle avancés et frais techniques outre tout dédommagement, liés à la diffusion du Contenu, WEBEDIA n'étant redevable ni de compensations, ni d'indemnités envers le Client, son Mandataire ou les tiers intéressés.

Sans préjudice de la seule responsabilité du Client et de son Mandataire, WEBEDIA est en droit de demander au Client et/ou à son Mandataire tout document nécessaire à l'appréciation de la conformité des Éléments Techniques aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication commerciale et

digitale. Le Client et/ou son Mandataire s'engagent à communiquer ces éléments dans les plus brefs délais.

Toute opération de reroutage ne pourra être effectuée qu'à destination de site ou plateformes expressément agréés au préalable et par écrit par WEBEDIA. Tout site ou plateforme bénéficiant d'un reroutage et modifié sans l'accord préalable de WEBEDIA verra ce reroutage arrêté sans aucune formalité et sans dédommagement ni versement d'aucune indemnité de quelque sorte que ce soit au profit du Client ou son Mandataire.

5. NON SOLlicitATION

Le Client et, le cas échéant, son Mandataire, s'engage à ne pas solliciter, ni embaucher, ni faire travailler de quelque manière que ce soit, à ne pas faire, directement ou indirectement, des offres d'engagement à toute personne engagée par WEBEDIA dans le cadre de la production des Contenus (incluant notamment les employés, les influenceurs, les acteurs) à compter de la signature du Bon de Commande et pendant deux (2) ans suivant la fin de la réalisation des prestations. Tout manquement par le Client ou par son Mandataire à cette obligation entraînera le versement à WEBEDIA par le Client, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuellement alloués par une juridiction compétente pouvant être réclamés par celle-ci, une indemnité égale à deux fois le montant facturé par WEBEDIA au titre du Bon de commande concerné.

6. FACTURATION ET PAIEMENT

Sans préjudice des dispositions applicables aux Conditions Générales, WEBEDIA délivre les factures et avoirs mensuellement (ou, par exception spécifié par écrit par les Parties, au jour de fin de campagne), avec un exemplaire conforme à l'original à l'adresse du Mandataire expressément habilité pour le règlement, conformément à la confirmation de mandat. Le Client est, dans tous les cas, responsable du paiement des ordres, des frais éventuels correspondants (frais de virement international, taxes, etc.) et reste redevable du règlement à défaut de paiement du Mandataire qu'il aurait désigné.

La livraison des Services, est considérée aux présentes Conditions Spécifiques comme réalisée au premier jour de diffusion du/des message(s) prévus au Bon de Commande.

Le Client et le Mandataire sont solidairement et conjointement responsables du paiement intégral des factures. Dans le cas où le Mandataire aurait réglé WEBEDIA, il ne pourrait revenir sur son paiement au cas où le Client ne l'aurait finalement pas payé lui-même.

Tout paiement sous forme d'échange ne donne pas lieu à l'application des conditions de paiement et facturation prévues par le présent article et fera l'objet d'un contrat spécifique d'échange.

7. SUSPENSION / RESILIATION ANTICIPEE

Le Client reconnaît et accepte que Webedia et ses sous-traitants auront la faculté de retirer tout type de contenu en lien avec les prestations fournies en cas d'événement suivant :

- Toute demande de retrait de la plateforme sur laquelle les Services ont été mis en ligne (ex : Twitch, réseaux sociaux) ;
- Toute demande de révocation émanant d'une autorité administrative indépendante (exemple : ARCOM, CNIL, ANJ...) ;
- À la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit.

Si WEBEDIA reçoit des plaintes concernant le Client, le Mandataire, les Eléments Techniques et/ou si l'un de celui-ci l'un viole une disposition des présentes, WEBEDIA pourra, à son choix et sans préjudice de ses autres droits, suspendre ou résilier le Bon de Commande immédiatement, de plein droit et sans intervention judiciaire, sur notification écrite adressée au Client et au Mandataire le cas échéant. De plus, en cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations, la Partie non défaillante, sans préjudice de tout autre recours ou action qu'elle pourrait exercer, pourra résilier de plein droit et sans formalité supplémentaire, le Bon de Commande à l'expiration d'un délai de huit (8) Jours suivant l'expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet. La résiliation ne libère pas le Client du paiement des sommes dues, ni des obligations au titre des garanties et de la confidentialité.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES D’AFFILIATION

Préambule

Si applicables, les Conditions Spécifiques des Services d’affiliation suivantes complètent les Conditions Générales et Particulières WEBEDIA. Les dispositions des Conditions Générales et Particulières WEBEDIA non modifiées par les Conditions Spécifiques suivantes demeurent pleinement applicables

Le Client exploite plusieurs sites et contenus, comprenant par exemple des catalogues de produits. WEBEDIA dispose de nombreux supports ayant un certain trafic permettant au Client une plus grande visibilité de ses contenus et annonces.

1. DÉFINITIONS

Campagne : désigne une campagne telle que déterminée par les Parties au sein des Conditions Particulières.

Clic(s) Payant(s) : désigne l’affichage de la Page Intermédiaire qui arrive par le biais d’un clic valide d’un Lien, par un Utilisateur, présent sur un Support. Les Clics Payants sont comptés par un outil tiers qui n’est pas sous le contrôle de WEBEDIA. Tous les affichages sont comptabilisés, sans que puisse intervenir des notions de session. Ne sont pas considérés comme Clic Payant les clics qui sont, ou que WEBEDIA estime être enregistrés par erreur, frauduleux, artificiels ou douteux, y compris, mais sans s’y limiter, le spam de clics, les robots automatisés et les programmes macro.

Lien(s) : désigne un lien hypertexte, publié ou disponible sur un Support, tel que défini et paramétré par WEBEDIA, renvoyant vers un Site par le biais d’un Clic Payant.

Site(s) : désigne les sites, blogs et autres contenus Internet appartenant ou licenciés au Client.

Support(s) : désigne les sites internet, applications blogs et autres supports définis par WEBEDIA et amendés par elle, sans préavis ni notification préalable, ayant vocation à recevoir les Liens.

Page Intermédiaire : désigne la page, éditée et hébergée par WEBEDIA, qui est intermédiaire entre le Lien et le Site concerné.

Utilisateur(s) : désigne une personne physique utilisant un Support et non un robot de recherche, un méta-robot, un macro-programme ou tout autre outil automatique Internet.

2. OBJET

Le Contrat a pour objet de définir la nature et les conditions de collaboration entre les Parties eu égard aux Services fournis par WEBEDIA au profit du CLIENT.

3. DURÉE

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter de sa signature par les Parties pour une durée indéterminée à compter de son acceptation. La durée de chaque Campagne est déterminée par les Parties, au sein d’un Bon de Commande qui peut être amendé à tout moment par accord des Parties. Les présentes Conditions perdureront tant qu’elles n’auront pas été résiliées par une Partie, nonobstant l’effectivité ou non d’un Contrat.

4. SERVICES

4.1. Détermination des Sites et catalogues

Le CLIENT fournira à WEBEDIA l’ensemble des Sites, éléments textuels, visuels, vidéos et bases de données qu’il souhaite mettre en avant. A ce titre, le CLIENT fournira, en toutes hypothèses, une base de données au format ouvert et structuré (type XML). WEBEDIA pourra demander au CLIENT une meilleure structuration de ses données, bases de données et/ou flux de données. WEBEDIA est en droit de refuser certains Sites ou contenus, à sa discrétion.

4.2. Utilisation par WEBEDIA des éléments fournis par le CLIENT

Le CLIENT reconnaît que WEBEDIA pourra utiliser les éléments qu’il fournit à WEBEDIA de la manière la plus adéquate (d’après WEBEDIA) aux fins d’amélioration du taux de clics et du succès des Campagnes et ce, dans le respect de la loi. Le CLIENT dégage WEBEDIA de toute responsabilité à ce titre.

4.3. Référencement et mots clés

Le CLIENT reconnaît que WEBEDIA peut avoir recours à de nombreuses techniques de référencement naturel et/ou payant. A ce titre, le CLIENT assistera, dans la mesure du raisonnable, WEBEDIA dans ses demandes et fournitures d’éléments.

Le CLIENT, déclare connaître les techniques et limites de référencement, et dégage WEBEDIA de toute responsabilité au titre de ces référencements. Notamment, mais non limitativement, le CLIENT reconnaît et accepte que WEBEDIA puisse procéder à des « achats » de mots-clés, au titre du référencement payant, pour ce qui concerne les marques de produits et/ou services listés dans les catalogues du CLIENT. Dans ce cas, le CLIENT s’engage à assister WEBEDIA en cas de demande de tiers, et notamment de demande de la part des marques concernées, afin de valider, sécuriser et pérenniser ces Services de référencement.

4.4. Engagements du CLIENT

Le CLIENT s’engage à ce que ses Sites respectent les lois et soient toujours alimentés et maintenus d’une qualité et d’une fréquence conformes à l’état de l’art eu égard au secteur d’activité concerné.

4.5. Autres Services

Les Parties pourront convenir de Services supplémentaires moyennant un devis établi par WEBEDIA et accepté par le CLIENT.

5. EXCLUSIVITE

Il n’y a aucune exclusivité, sauf accord spécifique entre les Parties.

6. CONDITIONS FINANCIERES

6.1. Principe général

WEBEDIA facturera, par défaut tous les mois, le prix des Clics Payants au prix unitaire, visé dans le Bon de commande, multiplié par le nombre de Clics Payants sur la durée concernée. WEBEDIA accompagnera le paiement d’un rapport détaillant les montants échus tous les mois. WEBEDIA comptabilisera, selon les normes en vigueur et avec un outil tiers et hors de son contrôle (Omniure à date), les Clics Payants ; ces chiffres étant présumés irréfragablement seules preuves acceptées entre les Parties.

6.2. Traitements des seuils

Le CLIENT pourra préciser des seuils maxima de Clics Payants par mois. Ce seuil est un maximum. Lorsque le nombre de Clics Payants atteint ce seuil, la Campagne s’arrête automatiquement, ce que reconnaît le CLIENT. Toutefois, sur simple demande écrite ou orale mais confirmée par écrit, les Parties peuvent fixer un nouveau seuil qui ne sera valable que pour le mois calendaire en cours.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET AUTRES DROITS

Nonobstant les dispositions des CGV applicables au présent Service, pour les besoins des présentes, le CLIENT octroie à WEBEDIA une licence de reproduction, représentation, modification et d’utilisation de tous les éléments qu’il fournit à WEBEDIA et notamment de ses données, de ses bases de données et/ou de ses flux de données et ce, pour le monde entier, à titre non exclusif, cessible et pour la durée des présentes.

8. DÉCLARATIONS DU CLIENT

Le CLIENT déclare et garantit (i) que les présentes sont en adéquation avec ses exigences et/ou besoins et qu’il dispose des informations et des moyens nécessaires pour leur utilisation (ii) qu’il a les pleins pouvoirs et la faculté de conclure le présent Contrat, (iii) que les éléments qu’il fournit dans le cadre des présentes et les Sites sont conformes aux lois et réglementations en vigueur, et (iv) qu’il se conformera pleinement à ses obligations au titre du présent Contrat.

9. DIVERS

En cas d’application de la loi du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin », le CLIENT communiquera sans délai toute information utile à WEBEDIA et l’assistera dans ce cadre. Ainsi, à ce titre, en cas de mandataire, payant ou non, le CLIENT fournira spontanément les coordonnées détaillées et conformes à la loi Sapin, des autres intervenants. En cas de mandataire non payant, le CLIENT fournira immédiatement les coordonnées du client final, notamment aux fins de paiement des factures. Le mandataire restera solidaire du paiement des factures du client final.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES SAMPLEO

Préambule

Le Groupe WEBEDIA édite le site internet <http://www.sampleo.com> "SAMPLEO.COM" et est une entreprise de marketing alternatif spécialisée dans la publicité par l'essai sur internet. Elle organise des campagnes promotionnelles de distribution de produits, via son site internet www.sampleo.com afin de récolter des avis de consommateurs (« **Services SAMPLEO** »).

Les Conditions Spécifiques aux services SAMPLEO détaillées ci-dessous complètent les Conditions Générales de WEBEDIA et régissent exclusivement les relations contractuelles entre le Client et WEBEDIA ou la Filiale indiqué au Bon de Commande. Les Parties conviennent de définir, par le présent Contrat, les conditions et modalités d'exécution des prestations que WEBEDIA fournira au Client.

1. DÉFINITIONS

Campagne ou Campagne Promotionnelle : désigne une campagne promotionnelle telle que prévue au Bon de commande.

Membre : désigne les personnes physiques inscrites sur SAMPLEO.COM qui ont rempli un profil et participent aux Campagnes opérées sur SAMPLEO.COM

Produits : désignent les produits à tester par les Membres et transmis par le Client ou WEBEDIA aux Membres.

2. OBJET

Le Client confie à WEBEDIA, qui l'accepte, la mission d'effectuer pour son compte une Campagne Promotionnelle sur son site internet en échange de quoi, le Client s'engage à distribuer gratuitement les produits mis en promotion.

3. OBLIGATIONS DE WEBEDIA

WEBEDIA s'engage à :

- Créer une campagne pour le compte du client, comprenant une « page campagne » à son nom, ainsi qu'une « page marque » faisant la publicité du Client.
- Assurer pendant toute la durée du contrat la promotion des échantillons donnés par le Client, en les plaçant sur son site internet.
- Collecter éventuellement les informations voulues par le Client en faisant remplir par Internet le questionnaire transmis par le Client.
- Sélectionner, sous réserve d'existence, des Membres répondant aux critères définis par le Client à la signature du Bon de commande.
- Créer une page statistique sur la campagne comprenant les statistiques générales de campagne ainsi que des informations sans caractère nominatif concernant les gagnants des produits.
- Mener à bien dans une obligation de moyen les actions demandées par le Client prévus au Bon de commande. Le Client reconnaît que WEBEDIA ne peut garantir que la Campagne atteigne le nombre de Membres prévus, ni qu'un Membre publie un post dans le cadre de la Campagne ni ne publie un post en lien avec un concurrent du Client ou retire son post de son compte.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Communiquer toutes les informations justes, sincères et actuelles, nécessaires à la bonne réalisation des prestations confiées à WEBEDIA par le présent Contrat.
- Donner à WEBEDIA toutes les instructions nécessaires à l'exécution de sa mission, et à lui faire parvenir tous les documents nécessaires dans un délai raisonnable, pour permettre à WEBEDIA de respecter le calendrier fixé par le Client.
- Fournir les cadeaux publicitaires aux consommateurs gagnants (les "Gagnants") dans un délai d'une semaine maximum, ou à défaut, de les envoyer à WEBEDIA au plus vite pour permettre à WEBEDIA de les envoyer.
- Notamment, le Client s'engage à fournir les cadeaux publicitaires en parfait état de fonctionnement et de manière conforme à ce qui a été indiqué au moment de la signature du Bon de commande.
- Envoyer à WEBEDIA le questionnaire qu'il souhaite voir remplir par les consommateurs en échange des produits. Le Client garantit au prestataire que la liste des questions respecte parfaitement les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Mener à bien dans une obligation de moyen les actions demandées par WEBEDIA dans le Bon de commande.

5. MONTANT DE LA PRESTATION

Le montant des prestations dues à WEBEDIA sont stipulées dans le Bon de Commande. Ce montant ne comprend pas obligatoirement les éventuels frais supplémentaires générés par l'envoi des produits du Client aux Gagnants.

6. FACTURATION

La facture accompagnant le Bon de commande est à régler selon les modalités aux Conditions Générales de Vente.

7. DURÉE DU CONTRAT

7.1. Durée du Contrat

Le Contrat, qui prend effet à compter de l'acceptation du Contrat par le Client est conclu pour la durée indiquée au Bon de Commande. La distribution de l'ensemble des Produits devra être effectuée au cours de cette période.

7.2. Conséquences de la cessation du contrat

A l'expiration du Contrat, pour quelque cause que ce soit, les parties se retrouveront placées dans la situation antérieure à celle de la signature. WEBEDIA restituera immédiatement, en bon état d'entretien et de qualité marchande, les stocks de produits contractuels, détenus par lui, à titre de dépôt pour le compte du Client.

8. RESPONSABILITES

La responsabilité de WEBEDIA envers le Client ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui lui causeraient un préjudice matériel directement lié à ces faits. Elle ne peut pas être engagée pour les préjudices indirects et/ou immatériels. La responsabilité de WEBEDIA ne peut non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation des Produits par le Membre. Toute plainte relative aux livraisons ou à l'utilisation des Produits sera redirigée vers le Client, qui assumera l'entière et seule responsabilité à ce titre. Les Produits ne pourront donc être ni repris ni échangés par WEBEDIA, la responsabilité revenant au Client.

9. EXCLUSIVITÉ

Il n'y a aucune exclusivité, sauf accord spécifique entre les Parties.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES D'ÉVÉNEMENTIEL

Préambule

Si applicables, les Conditions Spécifiques aux Services d'événementiel suivantes complètent les Conditions Générales et Particulières WEBEDIA. Les dispositions des Conditions Générales et Particulières WEBEDIA non modifiées par les Conditions Spécifiques suivantes demeurent pleinement applicables. Le Groupe WEBEDIA propose des services de conception, de planification et d'organisation d'événements (les « **Services Événementiels** »). Les présentes Conditions Spécifiques aux Services d'événementiel s'appliquent dès lors que la Commande prévoit des Services Événementiels.

1. COMMANDE

1.1. Contenu de la Commande

Après expression des besoins du Client, WEBEDIA émettra un Bon de Commande faisant état notamment du lieu ainsi que, le cas échéant, des prestations choisies par le Client, ainsi que les dates, le nombre de personnes et le prix. Ce Bon de Commande est établi sur la base des déclarations effectuées par le Client qui certifie leur exactitude. Toute prestation supplémentaire ou modificative demandée par le Client au cours ou en amont de l'événement ou non prévue au bon de commande pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire, ce que le Client accepte expressément.

Caractère définitif de la commande - Les commandes ne sont définitives qu'après réception d'un bon de commande signé par le Client.

1.2. Modification de la Commande

Aucune modification, annulation ou résolution de commande demandée par le Client ne pourra être reçue après confirmation de la commande par WEBEDIA, sauf disposition contraire. En cas d'annulation totale ou partielle de la commande, une facture de débit « prestation annulée » sera adressée par WEBEDIA au Client.

WEBEDIA s'engage à faire ses meilleurs efforts pour réserver le lieu éventuellement indiqué au Bon de Commande (ci-après, le **"Lieu"**). Le Client reconnaît que cette réservation reste conditionnée à l'accord définitif du gestionnaire dudit Lieu.

Dans le cas où WEBEDIA n'est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de réserver le Lieu selon les modalités indiquées au Bon de Commande, les Parties se réuniront pour convenir d'un lieu de remplacement. Cette modification pourra entraîner une adaptation des tarifs en cas de hausse des coûts de réservation.

En cas de désaccord persistant supérieur à quinze (15) jours ouvrés, chaque Partie pourra convenir de résilier le Bon de Commande concerné et le Client s'engage alors à payer les pénalités prévues au titre de cette annulation.

1.3. Paiement des réservations

De convention expresse entre WEBEDIA et le Client, il est convenu que WEBEDIA n'effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte.

2. OBLIGATIONS DU CLIENT

2.1. Respect des restrictions imposées

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des restrictions et règlements spécifiques imposés par le lieu où l'événement se déroule ou par la législation applicable. Ces restrictions incluent, sans s'y limiter, les limites horaires, les règles d'utilisation des espaces, et les consignes particulières relatives aux nuisances sonores, des limitations en matière de consommation de boissons ou de nourriture, d'utilisation de matériaux spécifiques ou de toute réglementation applicable. Le non-respect de ces restrictions engage uniquement la responsabilité du Client et pourra entraîner des sanctions ou frais supplémentaires. Tout matériel introduit par le Client dans les espaces de l'événement devront être conformes aux normes applicables, au règlement intérieur du lieu de l'événement et à la réglementation en vigueur et ne devra causer aucune perturbation, trouble ou dégât à quelque personne physique ou morale que ce soit, le Client garantissant WEBEDIA contre tous recours cet égard.

2.2. Conformité aux règles de sécurité

Plus spécifiquement le Client devra se conformer à toutes les règles de sécurité applicables dans le cadre de l'événement, qu'elles soient imposées par le lieu de l'événement, par la législation en vigueur ou par les partenaires de sécurité (ex. : plan d'évacuation, gestion des flux de personnes, interdiction de certains équipements, etc.). Le Client devra, le cas échéant, signer le plan de sécurité relatif à l'événement avant son déroulement et veiller à en respecter les termes.

2.3. Responsabilité pour les stands opérés par le Client

Si le Client exploite un ou plusieurs stands durant l'événement, il est tenu de souscrire toute assurance nécessaire (incluant notamment, responsabilité civile, dommages aux biens, etc) couvrant les risques liés à son activité. WEBEDIA ne pourra être tenue responsable des incidents ou dommages causés par ou liés à l'exploitation des stands opérés directement par le Client.

2.4. Responsabilité des partenaires de la salle

WEBEDIA décline toute responsabilité en cas de manquement ou de défaillance des partenaires ou prestataires imposés ou recommandés par le gestionnaire du lieu de l'événement (ex. : traiteurs, équipes de sécurité, techniciens, etc.). En tant qu'organisateur, WEBEDIA agit uniquement en tant qu'intermédiaire et ne saurait être tenue responsable des dommages, retards ou incidents survenus dans le cadre des prestations réalisées par ces tiers.

2.5. Retards

Tout retard imputable au Client dans la transmission des éléments requis et/ou la validation dégage WEBEDIA de toute responsabilité quant au non-respect des

délais convenus ou de la date de tenue de l'événement. En outre, si ce retard génère des frais supplémentaires, ces frais seront intégralement refacturés au Client.

3. PRIX - FACTURATION - RÈGLEMENT

3.1. Prix

Tous les prix facturés au Client sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande ou du renouvellement du Contrat, déduction faite le cas échéant de tous les rabais, remises et ristournes applicables.

3.2. Facturation - Règlement

Les conditions financières sont indiquées au Bon de Commande.

Le Client s'engage à payer tout ou partie du montant total du Bon de Commande, déduction des paiements et acomptes déjà versés, selon le mécanisme suivant :

- Entre la date de validation du Bon de commande et jusqu'à 45 jours de l'événement : 80% du montant total TTC ;
- Entre 45 et 30 jours de l'événement : 90% du montant total TTC ;
- Moins de 30 jours de l'événement : 100% du montant total TTC.

4. CONDITION D'ANNULATION

4.1. Toute annulation de la Commande par le Client, hors cas de force majeure, sera notifiée à WEBEDIA par lettre recommandée avec accusé réception.

Sauf accord contraire écrit de WEBEDIA, toute report de l'événement formulée par le Client sera assimilée à une annulation et donnera lieu à l'établissement d'un nouveau devis pour la nouvelle date.

4.2. En cas d'annulation, les pénalités ci-dessous seront appliquées :

- Entre la date de signature du Bon de Commande et 61 jours avant l'événement : 50% du montant devisé ;
- Entre 60 et 31 jours avant l'événement : 75% du montant devisé sera dû ;
- Entre 30 jours et la date de l'événement : 100% du montant devisé sera dû.

5. ASSURANCES

Le Client doit être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile garantissant ses activités et les conséquences pécuniaires de tout dommage causé du fait d'un de ses salariés, d'un de ses sous-traitants et/ou des personnes ou prestataires mandatés par lui et/ou causé par ses biens, meubles ou équipements.

Le Client s'engage à maintenir ces garanties et assurances pendant toute la durée du présent Contrat et en apporter la justification sur demande à WEBEDIA.

Concernant les effets et objets personnels du Client, de ses préposés, sous-traitants, mandataires, WEBEDIA exclut toute responsabilité pour des sinistres, en ce compris vol, perte, destruction, etc..., notamment les ordinateurs portables, tablettes, téléphones et plus largement tous les appareils électroniques, les espèces et valeurs, ainsi que les objets d'art et de collection, les bijoux et fourrures, pierres précieuses, perles fines, horlogerie.

En cas de dommages sur son matériel ou ses biens, le Client et ses assureurs renoncent à tout recours contre WEBEDIA, le gestionnaire du Lieu et leurs assureurs respectifs sur quelque fondement que ce soit. Les conditions d'assurance pourront être modifiées en fonction des prescriptions du gestionnaire du Lieu et qui lui seront portées à sa connaissance par WEBEDIA.